REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME VIII

Fascicule 1

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

RUE JACOB, 13 (VIe)

1928

IXe Année.

PUBLICATIONS

RELATIVES AUX ÉTUDES ARMÉNIENNES.

THÉODIK. — Aménoun tarétsouitse; 1928, 22e année, in-8°, 656 pages et illustrations ..... 2 dollars.

B. KÉVORKIAN. — De l'efficacité de l'exemple. Nécessité d'une science des parents. Préface de Pierre Bovet..... Paris, 1928, in-16, 251 pages ..... 12 fr.

A. YERVANTIAN. — Comment éviter et guérir le cancer. Paris-Coulommiers, 1927, in-8°, 142 pages ..... 12 fr.

Mme Iskouï MINASSE. — Flore attique. (Poèmes.) Paris, 1925, in-12, 167 pages ..... 10 fr.

Mme Iskouï MINASSE. — Voix dans la nuit... (Poèmes.) Paris, 1925, in-12, 178 pages ..... 10 fr.

Mme Iskouï MINASSE. — Clairs-obscurs d'Italie. (Poèmes.) Paris, 1928, in-12, 187 pages ..... 10 fr.

Mme Iskouï MINASSE. — Ce qui meurt. Paris, 1928, in-12, 221 pages ..... 10 fr.

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,

13, rue Jacob, Paris.

PUBLICATIONS

RELATIVES AUX ÉTUDES ARMÉNIENNES.

[illegible]. — Almanach [illegible] 1928, ..e année, in-8°, 656 pages et illustrations .... 2 dollars.

B. KEVORKIAN. — De l'efficacité de l'exemple. Nécessité d'une science des parents. Préface de Pierre Bovet... Paris, 1928, in-16, 131 pages .... 12 fr.

A. YERVANTIAN. — Comment éviter et guérir le cancer. Paris-Boulogne, 1927, in-8°, 142 pages .... 12 fr.

Mme Takouhi MINASSE. — Flore asiatique. (Poèmes.) Paris, 1925, in-12, 160 pages .... 10 fr.

Mme Takouhi MINASSE. — Voix dans la nuit... (Poèmes.) Paris, 1926, in-12, 178 pages .... 10 fr.

Mme Takouhi MINASSE. — Clairs-obscurs d'Italie. (Poèmes.) Paris, 1926, in-12, 187 pages .... 10 fr.

Mme Takouhi MINASSE. — Ce qui meurt. Paris, 1928, in-12, 221 pages .... 10 fr.

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,

13, rue Jacob, Paris.

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME VIII

Fascicule 1

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER

RUE JACOB, 13 (VIe)

1928

IXe Année.

Tome VIII, fascicule 1. 1928.

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES.

LES
NOMS DU TYPE *T'ṘČUN*

PAR

A. MEILLET,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. M. Grammont a enseigné, avec raison, dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, XX, p. 242, que un ancien **-mn-* a passé à arm. **-wn-* dans des cas tels que *paštawn* et *mṛjiwn*, tandis que le même groupe subsiste après *-u-* dans le type *šaržumn* « mouvement », qui est usuel en arménien.

L'action de *-u-* pour empêcher le passage de **-mn-* à *-wn-* ne s'est exercée qu'après un ancien *-u-*, et non après un *-u-* issu de *-ŏ̄-*. C'est ce que montre *anun* « nom » en face de skr. *nâma*, lat. *nōmen*, d'une part, et de gr. *ὄνομα*, got. *namo*, de l'autre. On notera incidemment que le *w* de l'ancien **anuwn* > *anun* a été étendu à toute la flexion. Ceci tient à ce que les pluriels *paštamunkʿ* et *mṛjmunkʿ* ont subsisté, tandis que dans **an(u)munkʿ*, l'action analogique de *anun* était plus aisée et que la suite **-umun-* était peu satisfaisante pour l'oreille.

Quoi qu'il en soit de ce dernier détail, le mot *anun* révèle le traitement de **-ŏmno-*. Dès lors rien n'empêche d'expliquer par un ancien **-omno-* le petit groupe des adjectifs arméniens en **-un-*, qui en général se rattachent à des présents.

C'est un trait curieux de l'arménien que d'avoir perdu tous les participes indo-européens. Ni des participes présents-aoristes de type gr. *λείπων, λιπών*, ni des participes parfaits de type gr. *λελοιπώς* qui apparaissent d'un bout à l'autre du domaine indo-européen, l'arménien n'a rien gardé. Même le type des adjectifs en **-to-*, dont le grec n'a tiré qu'un parti médiocre, il est vrai, n'a laissé que des traces minimes et indistinctes : *li* « plein », cf. lat. *plētus* et skr. *prātáḥ*, et *lu* « connu », cf. skr. *çrutáḥ*, gr. *κλυτός*, lat. *-clitus*. L'adjectif représenté par skr. *pūrṇáḥ*, v. sl. *plŭnŭ*, lit. *pìlnas*, got. *fulls*, irl. *lān* « plein », n'est pas plus représenté en arménien qu'il ne l'est en grec, et c'est entre le grec et l'arménien une concordance de plus. Mais la forme **-mno-*, connue par l'avestique *-mna-* et par des mots latins isolés, dont *alumnus* est le principal, a pu survivre.

En quelques cas, la formation en *-un* a la valeur d'un participe, au moins dans les plus anciens textes.

L'exemple le plus remarquable se lit Mt. xi, 7 et L. vii, 24, où *κάλαμον ὑπὸ ἀνέμου σαλευόμενον* est traduit par *yełegn i hołmoy šaržun*, ou, avec un autre ordre de mots (appelé sans doute par l'usage arménien), pour L. vii, 24, dans le ms. 229 d'Etchmiadzin (voir l'édition phototypique de M. Macler), *yełegn šaržun i hołmoy*.

Un autre exemple où trois sortes de participes en *-un* sont juxtaposés pour traduire trois participes grecs se trouve L. vi, 38, où, le grec ayant *μέτρον καλὸν πεπιεσμένον σεσαλευμένον ὑπερεκχυννόμενον*, la traduction arménienne est : *č̣ap' barwok' t'at'ałun šaržun zełun*. Les « participes » en *-un* traduisent ici deux parfaits et une forme à deux préverbes du grec; appartenant à un type relativement peu fréquent, ils ont une valeur expressive.

Le même *šaržun* figure aussi dans la Genèse, dans trois contextes significatifs :

Gen. vii, 14, *πᾶν ἑρπετὸν κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς κατὰ γένος καὶ πᾶν πετεινὸν κατὰ γένος*; arm. *amenayn solun šaržun i veray erkri əst azgi iwreanç, ew amenayn haw t'ṛ̇č̣un əst azgi iwrum* (dans le même verset figure *anasun* « *κτῆνος* »). Ici *t'ṛ̇č̣un* « volant » sert d'épithète à *haw* « oiseau » pour rendre mieux gr. *πετεινόν*.

Gen. vii, 21, *πᾶσα σὰρξ κινουμένη ἐπὶ τῆς γῆς τῶν πετεινῶν*

καὶ τῶν κτηνῶν καὶ τῶν θηρίων — arm. *amenayn marmin šaržun i veray erkri tʿṙč̣noç ew anasnoç ew gazanaç.*

Gen. VIII, 19, *πάντα τὰ θηρία . . . . . καὶ πᾶν πετεινὸν καὶ πᾶν ἑρπετὸν κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς* — arm. *amenayn gazankʿ ew amenayn sołun šaržun ew amenayn tʿṙč̣un yerkrē.* (Il y a ici un désordre dans le texte arménien.)

Tels sont les exemples que fournit, pour *šaržun*, la Concordance de la bible arménienne. Il en ressort que *šaržun* se comporte en ancien arménien comme un participe, traduisant *σαλευόμενον*, *σεσαλευμένον* et *κινούμενον*. Le verbe correspondant est *šaržem* «je remue, j'ébranle», traduisant *κινῶ*, *σαλεύω*, et qui s'emploie souvent sous la forme passive *šaržim* «*σαλεύομαι*». Eznik emploie *šaržun* avec la même valeur.

Le verset Gen. VII, 14 a montré que *tʿṙč̣un*, qu'on trouve le plus souvent comme substantif, au sens d'«oiseau» est, comme gr. *πετεινόν*, un ancien adjectif. Le fait n'est pas isolé. On lit en effet :

Gen. VI, 20, *ἀπο πάντων τῶν ὀρνέων τῶν πετεινῶν . . . . . καὶ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν . . . καὶ ἀπὸ πάντων τῶν ἑρπετῶν τῶν ἑρπόντων ἐπὶ τῆς γῆς* — arm. *yamenayn hawuç tʿṙč̣noç . . . . . ew yamenayn anasnoç . . . ew yamenayn sołnoç erkri.*

Ezéch. XVII, 23, *amenayn hawkʿ tʿṙč̣unkʿ* doit traduire *πᾶν ὄρνεον πετεινόν*; le texte de l'édition Swete diffère. Car, *ibid.* XXXIX, 17, on a *παντὶ ὀρνέῳ πετεινῷ* traduit *çamenayn haws tʿṙč̣uns.*

Donc *tʿṙč̣un* est une sorte de participe en face de *tʿṙč̣im* «je vole», dont l'aoriste est *tʿṙeay.*

C'est sans doute à l'existence de *tʿṙč̣un* «volant», d'où «oiseau», qu'est dû le fait que, sur le présent *tʿṙč̣im* «je vole» (*-č̣im* repose sur un ancien **-iči-;* cf. gr. *-ι-σκω*, etc.), il ait été fait un nom d'action *tʿṙič̣kʿ* «vol». D'ordinaire les noms d'action sont faits sur l'aoriste. Mais les aoristes en *-eay* tels que *tʿṙeay* sont eux-mêmes bâtis sur d'anciens thèmes de présents en *-i-;* on sait en effet qu'une partie des aoristes radicaux arméniens sont d'anciens imparfaits, ainsi *beri* et *aci.* Il n'y avait donc pas de nom d'action ancien; *tʿiṙkʿ* «vol» existe à peine. C'est ce qui explique la formation insolite de *tʿṙič̣kʿ* «vol».

Du reste l'étymologie semble indiquer que *tʿṙeay* «j'ai volé» n'est pas une ancienne forme radicale, mais un dérivé. On n'en peut guère rapprocher gr. *πτερόν* «aile» (et *πτέρυξ*) en face

de skr. *pátram* «aile, plume» et de v. h. a. *fedara* «aile, plume» (cf. Bugge, puis Pedersen, *K. Z.*, XXXIX, p. 343).

Ce n'est pas à une forme en *-un-*, mais à une phrase relative, que recourt le traducteur pour rendre un participe grec :

Gen. 1, 28 (et 10), *πάντων τῶν ἑρπετῶν τῶν ἐπὶ τῆς γῆς* — arm. *amenayn soł̌noç or soł̌in i veray erkri.*

Mais on voit ici néanmoins que *soł̌un* est senti comme un participe de *soł̌im* «je rampe» devenu substantif.

Du reste, comme *šaržun* était trop vague quand il s'agissait d'un reptile, le traducteur écrit : Gen. VII, 21, *amenayn soł̌un zeŕun i veray erkri* pour rendre *πᾶν ἑρπετὸν κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς.* De même Gen. VIII, 17. — Ailleurs *zeŕun* traduit *ἑρπετόν.*

La forme *zeŕun* ne s'explique pas directement en partant du verbe *zeŕam* «je rampe» qui est de type dérivé. Elle tient sans doute à ce que les adjectifs de ce genre sont du type en *-un.*

L'«animal» est nommé *an-asun*, forme qui équivaut à lat. *infans*, et qui, pour le sens, est comparable à gr. mod. *ἄλογο.* Dès l'époque classique *ἄλογος* se dit des animaux.

A *anasun* s'oppose *xawsun*, sorte d'ancien participe de *xawsim* «je parle» qui, dans les deux passages du Nouveau Testament où figure *λογικός*, traduit ce mot.

Certains auteurs opposent *asun* à *anasun* et *anxawsun* à *xawsun*, notamment Eznik, I, 1 (p. 9); il y a de l'artifice dans ces oppositions de la langue philosophique.

Le dérivé *imastun* «*σοφός*» de *imast* «*σοφία*», qui est le nom d'action de *imanam* «je comprends», a été bâti sur le nom d'action parce que *imanam*, aor. *imaçay* ne se prêtait pas à fournir un adjectif en *-un.*

Les adjectifs en *-un* appartiennent à un petit nombre de groupes de sens différents.

Au groupe de *šaržun* se rattachent ainsi :

gnayun «mobile» en face de *gnam* «je vais». L'aoriste *gnaç* montre qu'une forme radicale bâtie sur le verbe ne pouvait exister. L'adjectif *gnayun* a le caractère d'un participe fait sur le présent. Eznik oppose dans III, 1, le soleil et la lune, qui sont *gnayun* «mobiles», aux étoiles qui sont fixes dans le ciel.

zeł̇un «débordant» se groupe avec la forme à préverbe *z-eł̇un* en face de *heł̇um.*

A ces mots s'opposent :

hastatun « ferme » en face de *hastatem* « j'affermis ».

t'alun « pressé », avec la forme expressive à redoublement *t'at'alun*, signalée ci-dessus. Cf. *t'alkim* « je deviens compact, épais ».

Les exemples cités ont montré que la formation en *-un* a pris une valeur expressive. M. Mariès me signale à ce sujet un exemple caractéristique :

Chrysost. *In Matthaeum. Homil. IX.* Migne, *P. G.*, t. LVII, col. 184, l. 12-14. Traduction arménienne, Venise, 1825, vol. I, l. 7-5 d'en bas, de la page 137 : *Εἰ γὰρ ἄργυρος καταλάμπων ἡμᾶς ἐκπλήττει, πότε κάλλος ὄψεως δυνησόμεθα παραδραμεῖν; et'e arcat' palpajun k'ayk'ayē zmez, erb zgeł eresaç karasçuk' k'amahel?*

Comme la formation n'est plus productive à l'époque historique, mais qu'elle a reçu des accroissements dans les petits groupes sémantiques où elle est employée, tous les mots cités ne sont pas immédiatement clairs. Mais à considérer l'ensemble, il semble qu'il s'agisse d'une ancienne formation de participes présents.

L'origine verbale de la formation est rendue probable par le fait que certains de ces mots ont des préverbes. En face de *ardar*, on a ainsi *z-ardarem* « j'orne » et *z-ardarun* « orné, paré ».

Toutefois, en face de *z-art'num* « je m'éveille », aor. *z-art'eay*, la forme ordinaire est *art'un* qui traduit *γρηγορῶν*. C'est que *art'un*, qui indique un état, n'appartient pas proprement au groupe de *z-art'num*. C'est le participe d'un présent non conservé dont l'aoriste *z-art'eay* représente un dérivé en **-ĭ-* passé au rôle d'aoriste et pourvu secondairement d'un présent en *-nu-*. Le présent non attesté, auquel appartient l'adjectif *art'un*, doit être un dérivé en **-tho-* de la racine de *y-aṙnem* « je me lève », aor. *y-areay* (impér. *ari* « lève-toi »), formé pour indiquer un procès arrivant à son terme; c'est ainsi que le grec a *ἐρέθω* (et *ἐρεθίζω*, *ὀροθύνω*) en face de *ὄρνυμι*.

Dès lors le plus naturel est de rapprocher le type de lat. *alumnus*, avec son correspondant avestique, et avec les formes moins proches de gr. *-μενος* et de skr. *-mānaḥ*. On sait, en effet, que ces participes se trouvent même en dehors de la voix moyenne

régulière; ainsi Homère a φάμενος, comme φάτο, en face de φημι. Les formes arméniennes se trouvent en partie à côté de présents en *-i-* : *šaržun* à côté de *šaržim*, *tʿrṙun* à côté de *tʿrṙim*, *tʿṙeay*.

On aurait donc ici le seul débris des participes indo-européens proprement dits qui aurait subsisté en arménien.

LA RELIURE

DE

LA BIBLE ARMÉNIENNE D'OSKAN,

CONSERVÉE

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS[1].

NOTICE,

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Lorsque je fis l'inventaire des livres arméniens imprimés, conservés à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, à l'effet d'en dresser et d'en publier le catalogue[2], je ne fus pas peu surpris de constater que ce dépôt ne possédait aucun exemplaire de la Bible arménienne, publiée par les soins d'Oskan, à Amsterdam, en 1666.

Je pus, par contre, consulter et étudier cet intéressant volume à la bibliothèque universitaire de Leyde, grâce à l'aimable intervention de M. Van Arendonk.

A mon retour à Paris, je constatai avec une réelle satisfaction

[1] Communication faite à la Société Ernest Renan, séance du 29 octobre 1927.

[2] Cf. Frédéric Macler, *Les livres imprimés arméniens de la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam*, dans *Revue des études arméniennes* 1926, p. 71-148, et illustrations.

que notre Bibliothèque nationale possédait un exemplaire de cette Bible, et qu'il valait la peine de la signaler, tant à cause des nombreuses illustrations sur bois qui en ornent le texte, et de l'épître liminaire, ajoutée après coup, et adressée, en 1669, à Louis XIV, que de la reliure en maroquin plein qui n'est pas aux armes du roi, et des tranches dorées qui sont historiées.

Pour ne pas abuser de vos précieux instants, je ne vous entretiendrai aujourd'hui que de la reliure, c'est-à-dire des plats et des tranches.

Les plats mesurent 27×21 centimètres, tandis que les tranches ont 8 centimètres d'épaisseur environ. On relève la trace de deux fermoirs arrachés.

Avant d'entrer dans le détail, il sera bon de vous faire remarquer que l'ornementation de ces plats ne rentre pas dans une classification nettement délimitée.

La reliure, dans l'ensemble, n'est pas française; elle est trop chargée pour le goût français de l'époque, même si l'on fait état de ce que, dans les reliures de livres à contenu religieux, la décoration peut être plus riche, plus abondante et plus chargée que dans les ouvrages profanes.

Certains détails, quelques filigranes pourraient faire songer à des fers italiens, employés dans l'Italie méridionale ou dans le Proche Orient chrétien.

Le bois des plats sur lequel est collé le maroquin, semble trop épais pour une reliure européenne. Le relieur a dû s'inspirer des vieilles reliures orientales, arméniennes en l'espèce, où l'épaisseur des bois est toujours proportionnée à la force du volume relié.

Enfin, on remarquera, dans le premier et le deuxième bandeau qui entourent le motif central, une profusion d'oiseaux et d'ornements floraux qui rappellent à l'envi les motifs préférés des vieux enlumineurs arméniens. La présence de ces oiseaux pourrait trahir, sans que l'on puisse s'y méprendre, l'influence de l'Orient exercée sur l'artiste-relieur.

Le centre du plat supérieur est occupé par un ovale, dans lequel est représentée une crucifixion (fig. 1). Elle est latine, dans ce sens que l'inscription placée sur l'écriteau est le classique I N R I, tandis que sous le pied de la croix, le relieur a gravé les lettres I H S, que d'aucuns lisent en latin Iêsous Hominum Salvator, alors que d'autres voient dans ces trois lettres le commencement du mot grec Iêsous. Au-dessous de ces trois lettres, le doreur a représenté un crâne qui, notamment dans l'iconographie armé-

Fig. 1. — Bible arménienne d'Oskan. Reliure. Plat supérieur
(Paris, Bibliothèque Nationale. Rés. A. 2319)

Fig. 2. — Bible arménienne d'Oskan. Reliure. Plat inférieur.
(Paris, Bibliothèque Nationale. Rés. A. 2319)

nienne, se nomme le « Crâne d'Adam ». Cette tradition iconographique a pour point de départ la passage connu de l'Évangile selon Matthieu, XXVII, 33, et du parallèle de Marc, XV, 22, « ils arrivèrent à un endroit nommé Golgotha, c'est-à-dire place du crâne ». Le crucifié porte sur la tête une sorte de coiffure, dont je ne saurais dire si c'est un turban ou une couronne d'épines. Ses pieds semblent cloués l'un sur l'autre, alors que dans la plupart des figurations de cette scène, les pieds sont cloués l'un à côté de l'autre. A droite et à gauche, Marie et Jean, conformément à la tradition, et en haut, le soleil et la lune. L'ovale est entouré d'un motif qui semble être constitué par des épines tressées.

Le plat inférieur (fig. 2) est, comme le supérieur, abondamment chargé de dorures, où l'on relève des filigranes de genre italien et où des oiseaux et des fleurs stylisées rappellent le goût des Orientaux pour ce genre d'ornementation. Le centre du plat est occupé par un ovale où se dresse une femme, flanquée de quatre anges volants, deux à droite et deux à gauche. On serait porté, *a priori*, à voir dans cette figuration, une *Assomption* de la Vierge. Mais je crois qu'il faut plutôt y voir « la Migration de la Vierge ». Car c'est à dater du jour fixé pour cette fête, soit le 15 août 944, que les reliques furent transférées d'Edesse à Constantinople en l'église des Blaquernes. On sait l'influence très grande exercée par l'Église syrienne sur l'arménienne à ses débuts, et l'on ne s'étonnera pas de voir dans l'iconographie arménienne des traces incontestables de la syrienne.

On sait le rôle important joué par la *Doctrine d'Addaï* dans le développement de la littérature et de l'iconographie des chrétientés orientales et M. Tixeront a noté en historien le récit des translations des reliques qui ont donné naissance au thème de la Migration de la Vierge. Je le cite textuellement : « L'image et la lettre dont l'histoire, comme on le voit, présente des analogies, finirent par prendre le même chemin. Constantinople devait les posséder toutes les deux . . . Enfin le 15 août [944], fête de la Migration de la Sainte Vierge, les deux reliques arrivent dans l'église *in Blachernis* (κατὰ Βλαχέρναις), et de là sont transportées dans celle du Pharos. Le lendemain, 16 du mois, le clergé, la cour et toutes les autorités officielles en grande pompe les promènent, tantôt par eau, tantôt par terre, autour des murailles de la ville, afin de les rendre imprenables . . . Un paralytique est subitement guéri par la seule vue des reliques. Elles sont reposées successivement dans la basilique de Sainte-Sophie, puis dans le

palais sur le trône impérial, et enfin rapportées dans l'église du Pharos où elles doivent être définitivement conservées[1]. »

Il n'était pas sans intérêt de retrouver, dans une reliure du XVIIe siècle, un motif ornemental emprunté, selon toute apparence, à la vieille tradition syrienne consignée dans la *Doctrine d'Addaï*.

Arrivons, si vous le voulez bien, à l'examen des tranches. Elles sont dorées sur le volume. J'ai dû me contenter, vu le prix actuel de l'or, de les faire reproduire en jaune sur mes aquarelles. Là où vous verrez du jaune sur l'aquarelle, dites-vous que c'est en or sur l'original.

Les tranches inférieures (fig. 3) reproduisent un thème bien connu dans l'iconographie chrétienne. En haut, un rideau vert sur fond jaune simule vraisemblablement un temple ou un palais. En bas, un semis de fleurs de différentes couleurs et un lapin blanc mangeant de l'herbe verte rappellent le goût prononcé des orientaux pour les motifs d'ornementation empruntés aux règnes végétal et animal. Au centre, debout sur une terrasse carrelée, une femme nimbée, portant un voile blanc sur la tête, et une robe rose frangée d'or, tient de ses deux mains allongées une serviette blanche sur laquelle est peinte une tête d'où émanent des rayons lumineux en or.

Cette image est certainement le portrait du Christ envoyé au roi d'Edesse Abgar, et cette primitive légende, d'origine syrienne, s'est confondue avec celle de Véronique, qui est devenue, dans certains développements légendaires, une princesse d'Edesse. Tout, dans cette tradition, trahit l'influence syrienne.

Vous connaissez beaucoup mieux que moi les légendes d'Abgar et de Véronique et il n'y a pas lieu d'insister sur les textes, puisque nous nous occupons aujourd'hui d'iconographie[2]. Il ne sera cependant pas inutile de faire quelques citations, qui expliqueront pourquoi, dans certains cas, la *Sainte Face* représente un homme de douleur, alors que, dans d'autres, l'illustration reproduira les traits d'un homme jeune, beau et vigoureux.

[1] Cf. L.-J. Tixeront, *Les origines de l'église d'Edesse et la légende d'Abgar*, étude critique suivie de deux textes orientaux inédits . . . (Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc), 1888, in-8°, p. 60-61.

[2] Parmi les nombreuses représentations figurées de Véronique, qu'il ne saurait s'agir de citer ici, je me permettrai cependant de rappeler la très belle estampe de Véronique, datant du début du XVe siècle, d'art bourguignon, et que l'on pouvait voir naguère à l'exposition du moyen âge, à la Bibliothèque nationale. — Cf. *Catalogue de l'exposition du moyen âge* . . . Bibliothèque nationale, janvier-février 1926, p. 110, n° 159 et pl. XIX.

Fig. 3. — Véronique.
(Paris. B.N. Rés. A. 2319. Tranches inférieures).

Comme point de départ, ce sera toujours la légende syrienne d'Edesse.

. . . Suivant *l'épître à Théophile*, en effet, Jésus a essuyé non point l'eau, mais la sueur découlant de son visage : ajoutons, après le Pseudo-Constantin, qu'il ne s'agit pas d'une sueur naturelle, mais de la sueur de sang de Gethsémani que le Sauveur a essuyée avec un linge présenté par un de ses disciples. Après cela (écrit L.-J. Tixeront), il ne reste plus qu'une dernière confusion à faire : *Edesse*, dit la *Géographie* du vartabied Vartan, est *Ourrha où l'on apporta l'image de Jésus-Christ qui n'a pas été faite par une main humaine, et qui est la Sainte Véronique* [1].

Avec le temps, la légende s'enrichit du point de vue littéraire, et l'imagerie élargit ses formes et ses figurations.

La *Doctrine d'Addaï* n'est pas le seul document qui nous parle d'une image du Sauveur. Outre l'histoire de Véronique dont il a déjà été question, et qui dérive, au moins dans sa forme, de la légende édessénienne, nous avons le récit d'Eusèbe, concernant l'hémoroïsse (Mt., IX, 20 et suiv.). Cette femme, originaire de Panéas (Césarée de Philippe), en reconnaissance de sa guérison, avait fait élever devant sa demeure un groupe où elle était représentée à genoux devant Jésus-Christ qui lui tendait la main. Nous avons encore le renseignement de Macarius Magnès (vers 400). L'hémorroïsse, d'après lui, était une princesse d'Edesse nommée Bérénice, qui immortalisa par le monument dont nous venons de parler le bienfait qu'elle avait reçu [2]. Nous avons enfin (p. 122) la relation de Zacharie de Mitylène (562), assez différente des deux précédentes . . . [3].

[1] Cf. L.-J. Tixeront, *Les origines de l'église d'Edesse et la légende d'Abgar* . . . (Paris), 1888, in-8° p. 54.

[2] « Tunc temporis, Berenicen haud ignobilis loci dominam, et in magna Edessenorum civitate gloriose imperantem, a longo jam tempore liberatam immundo sanguinis fluxu et dolore acerbo, citoque sanatam (quam nimirum ab annis multis multi medici vexaverant, nihil proficientes nisi quod saeviorem in dolorem morbum exacerbassent), hanc tactu salvatam fimbriae Salvatoris, ad haec usque tempora in Mesopotamia, immo per universam terram praeclarum illud facinus effecit celeberrimam. Quae mulier Salvatoris idipsum opus patrantis imaginem aere fuso ad vivum expressam, sic posteritati tradidit, ut ob oculos res acta recens, non olim videretur. » *Spicilegium solesmense complectens sanctorum patrum scriptorumque ecclesiasticorum anecdota hactenus opera* . . . curante domno J.-B. Pitra . . . tomus primus . . . (Parisiis, Firmin Didot), in-8°, MDCCCLII, p. 332-333.

[3] Cf. L.-J. Tixeront, *Les origines de l'église d'Edesse et la légende d'Abgar* . . . (Paris), 1888, in-8°, p. 121-122.

Puisqu'il s'agit de légende, il va sans dire que chaque écrivain a toute latitude pour dépeindre à sa guise la *Sainte Face*.

C'est ainsi que Jacques de Voragine, tout en conservant les principales données de la légende syrienne d'Edesse, dépeint la scène comme suit : « . . . Alors Abgare, comprenant qu'il devait renoncer à voir le Christ en personne, chargea du moins un peintre d'aller faire son portrait. Mais lorsque ce peintre arriva devant le Christ, il trouva le visage de celui-ci rayonnant d'un tel éclat, qu'il ne parvint pas à en discerner clairement les traits, ni, par suite, à les dessiner. Ce que voyant, le Seigneur appuya sa sainte face sur le manteau du peintre et y grava ainsi son image à l'intention du bon roi Abgare. Et Jean de Damas, qui nous raconte tout cela d'après une vieille chronique, nous décrit aussi ce portrait du Seigneur . . . » [1].

Et ce même Jacques de Voragine, distinguant entre la légende d'Abgar et celle de Véronique, raconte de la façon suivante l'histoire du saint Suaire : « Et Véronique [dit] : « Comme Jésus était toujours en route pour prêcher, et que sa présence me manquait fort, je me rendis un jour chez un peintre pour qu'il me fît son portrait, sur une toile que je lui portais. Or le Seigneur, m'ayant rencontrée, et ayant su où j'allais, appuya ma toile contre sa face, et je vis que son image s'y était gravée. Que si l'empereur ton maître regarde pieusement cette image, il sera aussitôt guéri. » Et Volusien [dit] : « Peut-on acquérir cette image pour de l'or ou de l'argent ? » Et Véronique [répondit] : « Non, mais on peut en acquérir le bénéfice par une piété sincère. Je vais aller à Rome avec toi, je montrerai l'image à César et puis je reviendrai ici » [2].

Enfin, un auteur contemporain, M. Jean-H. Meille, a pris plaisir à réunir en un volume de belle apparence les nombreuses et diverses représentations de la face du Seigneur. A propos de ces figurations, il note que « l'un de ces portraits est nommé du roi

[1] Cf. Jacques de Voragine, *La légende dorée* . . . trad. par Téodor de Wyzewa (Paris, 1913), p. 597.

[2] Cf. Jacques de Voragine, *La légende dorée* . . . trad. par Téodor de Wyzewa (Paris, 1913), p. 201. — Sur le développement ultérieur de la légende, dans le domaine oriental, notamment en Ethiopie, on ne consultera pas sans profit le *Récit de la manifestation de la croix*, donné par L. Guerrier et S. Grébaut, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, t. V (XXV), 1925-1926, nos 3 et 4, p. 276 et suiv., où l'on donne plusieurs récits de l'*Invention de la Croix*, les uns concernant Hélène, les autres Protonice.

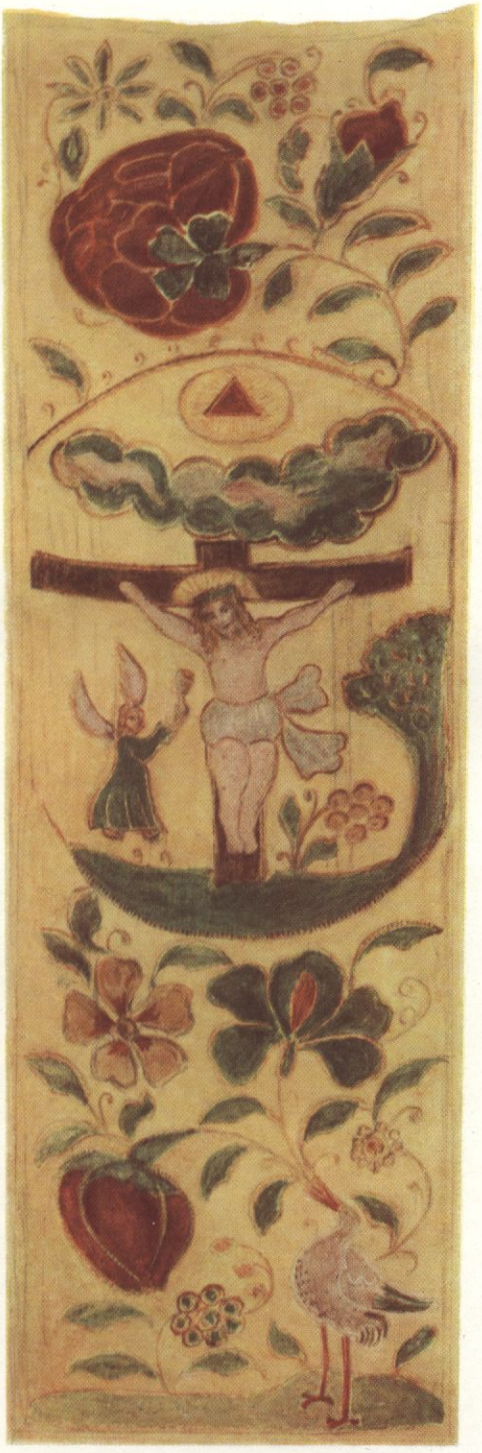

Fig. 4. — Crucifixion.
(Paris. B.N. Rés. A. 2319. Tranches latérales).

Abgar. Il y en a plusieurs copies dont la mieux conservée se trouve dans l'église saint Barthélemy des Arméniens, à Gênes, et une autre dans le couvent arménien de Venise. »

Un historien arménien du ve siècle (écrit M. Meille) raconte qu'Abgar, roi d'Edesse en Mésopotamie, se trouvant malade, envoya son secrétaire, le peintre Ananie, auprès de Jésus, afin de le prier de lui rendre visite, ou de consentir au moins à ce que le peintre fît son portrait. Jésus consentit, mais, malgré tous les efforts d'Ananie, le portrait n'était pas ressemblant. Alors Jésus, s'étant baigné la figure, prit un linge pour l'essuyer et le tendit à Ananie : la toile portait l'empreinte du visage sacré [1].

Quant à la légende de Véronique, le même M. Meille note ce qui suit :

Nous avons aussi plusieurs copies d'un autre portrait dit de Véronique. La plus ancienne est, dit-on, celle qui se trouve dans la cathédrale de Saint-Pierre à Rome. Quant à l'origine du nom de ce portrait, il y a deux interprétations possibles.

D'après les uns, le nom de Véronique ne serait autre chose qu'une personnification du mot latin *vera* et du mot grec *icon*, c'est-à-dire la véritable image, par opposition à d'autres portraits de Jésus considérés comme moins authentiques.

D'après les autres, le nom de Véronique, ou Bérénice, serait celui d'une femme pieuse, qui aurait essuyé avec un linge le visage de Jésus, couvert de poussière, de sueur, de meurtrissures. Ainsi que le linge donné à Ananie, celui de Véronique aurait gardé l'empreinte du visage de Jésus [2].

Les tranches latérales (fig. 4) offrent une figuration très intéressante. En haut, le champ est occupé par un semis de fleurs, à l'orientale; en bas, un autre semis de fleurs, agrémenté d'un oiseau à pattes et à bec rouges, peut-être un ibis ou une cigogne, tel qu'on en voit de nombreuses figurations sur les marges des manuscrits arméniens enluminés, notamment au xvie et au xviie siècle.

Le milieu de ces tranches est occupé par une crucifixion surmontée d'un triangle peint dans un ovale et que l'on nomme, je crois,

[1] Cf. Jean-H. Meille, *L'Image de Jésus dans l'histoire et dans l'art* . . . (Paris, Genève), s. d., in-4°, p. 2.

[2] Cf. Jean-H. Meille, *L'Image de Jésus dans l'histoire et dans l'art* . . . (Paris, Genève), s. d., in-4°, p. 2.

l'œil de Yaveh. Le crucifié est blond et porte, semble-t-il, la couronne d'épines d'où sortent et se répandent des rayons lumineux. Les pieds sont disposés l'un à côté de l'autre et l'on ne remarque la présence des clous, ni aux mains, ni aux pieds.

A côté du crucifié, sous *son* bras droit, un ange aux ailes éployées, fait un geste qu'il est malaisé de définir et d'identifier à coup sûr. Au premier abord, il semblerait que cet ange lève un récipient pour encenser le Christ. Mais, à y regarder de plus près, il se pourrait faire que ce récipient soit un calice destiné à recevoir le sang du Christ. Si tel devait être le cas, le miniaturiste se serait proposé d'illustrer le récit légendaire d'après lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli dans un vase le sang qui coulait des blessures de Jésus. Mais je n'insiste pas, car cela risquerait de nous mener bien loin, trop loin peut-être, car il faudrait alors évoquer et le saint Graal et les romans des chevaliers de la Table-Ronde. Et il ne convient pas qu'une modeste causerie consacrée à une reliure arménienne vienne à troubler les mânes de Lohengrin et de Wagner.

Les tranches supérieures (fig. 5) offrent sans aucun doute le thème le moins fréquemment répandu dans l'iconographie arménienne.

En haut, l'ornementation est la même que dans la scène de Véronique. En bas, un semis de fleurs, sous lesquelles nage un cygne. Rien de commun, je pense, avec celui de Lohengrin. Au centre, une femme debout, tenant de la main droite un cierge allumé, et de la gauche un enfant. *A priori* et puisqu'il s'agit d'une Bible, on serait tenté de voir dans cette illustration la Vierge et l'enfant Jésus. Mais tel ne saurait être le cas. L'enfant n'est pas nimbé; la mère ne l'est pas davantage et, au lieu d'un nimbe, elle porte une couronne royale.

Si l'on se rappelle que le cierge allumé est le symbole de la résurrection, on verra dans la miniature qui nous occupe une scène de résurrection, et la femme couronnée doit être la reine légendaire Protonikê ou Pétronice, femme de Claude, celle qui, d'après la « Doctrine d'Addaï » aurait découvert la sainte Croix bien avant l'impératrice Hélène. Elle tient dans ses bras la petite fille ressuscitée par la relique. Il est naturel que cette image soit associée à celle de Véronique (tranches supérieures et inférieures) pour la figuration de la sainte croix (tranches latérales).

Du reste, un vieux texte arménien d'origine syriaque, la fameuse *Lettre d'Abgar*, conservée par Laboubnia, nous donnera à

Fig. 5. — L'impératrice Pétronice (?).
(Paris. B.N. Rés. A. 2319. Tranches supérieures).

ce sujet toutes les précisions souhaitables. Je transcris textuellement :

Je vais vous raconter un fait qui se passa au milieu de personnes qui, comme vous, avaient cru que le Christ était le fils du Dieu vivant. Une femme, nommée *Patronicée*, épouse de l'empereur Claude... à l'époque où Pierre, (p. 20) un des disciples de Jésus et le chef de tous les autres, se trouvait à Rome, en voyant les miracles, les merveilles, les grandes vertus et les étonnants prodiges qu'il faisait au nom de Jésus-Christ, renonça au culte de ses pères et à l'adoration des idoles des gentils, devant lesquelles elle fléchissait les genoux, et elle professa la foi de Jésus-Christ... Elle voulut visiter Jérusalem et les lieux témoins des grandes vertus du Christ. Or, sortant bientôt de la ville de Rome, elle vint à Jérusalem, avec ses quatre enfants dont l'une était une fille vierge... Après cela, elle entra dans le sépulcre et elle y trouva trois croix, dont l'une était celle de notre Seigneur, et les deux autres celles des larrons, qui furent crucifiés avec lui. A peine était-elle entrée dans le tombeau, accompagnée de ses fils, que sa fille vierge tomba par terre et rendit son âme sans éprouver ni douleur ni souffrance, et sans aucun symptôme de mort. Quand l'impératrice vit sa fille morte de cette manière subite, elle se mit à genoux et commença à réciter des prières... Alors l'impératrice Patronicée, quoique très affligée, considérant avec sagesse dans son esprit l'heureux avis de son fils, s'approcha et s'empara de l'une des croix et la posa sur sa fille qui gisait devant elle, et se mit à prier... Elle attendit une heure après la prière; puis elle ôta la croix de dessus le cadavre, y mit la seconde croix, et commença à prier de la sorte... Ayant ainsi attendu deux heures à peu près, elle enleva de nouveau cette autre croix du corps de sa fille, et prenant la troisième, elle la mit sur le cadavre; et lorsqu'elle voulait élever les yeux pour regarder le ciel, et ouvrir la bouche pour réciter des prières, tout à coup, à peine la croix eut touché le corps inanimé, sa fille ressuscita en un clin d'œil, se dressa tout de suite et se levant glorifiait Dieu qui l'avait sauvée par sa croix. L'impératrice Patronicée ayant vu la résurrection imprévue de sa fille, s'épouvanta, fut saisie de frisson; et se prosternant la face contre terre glorifiait Jésus-Christ en qui elle avait cru,... L'impératrice s'apercevant que tous les habitants de la ville accouraient en foule pour voir cet étonnant miracle, ordonna que sa fille retournât au palais, où elles étaient descendues, sans se voiler et sans les ornements royaux, afin que tout le monde en la voyant, rendît gloire à Dieu...[1].

[1] Cf. *Lettre d'Abgar* ou Histoire de la conversion des Edesséniens, par *Laboubnia*... traduite sur la version arménienne du ve siècle (Venise, imprimerie mekhithariste de S. Lazare), 1868, in-8°, p. 19 et suiv.

Ce passage de Laboubnia, surtout la dernière phrase, éclaire d'une façon lumineuse la peinture qui nous occupe. Il semble que le doute ne soit pas possible, à voir, dans cette représentation, l'impératrice Petronikê, tenant sur son bras gauche sa fille ressuscitée, sans ornements royaux, et la présentant au peuple. Elles sont toutes deux sur la terrasse ou le balcon du palais royal, conformément au texte de Laboubnia, et l'enluminure de la reliure n'est que le commentaire illustré de ce célèbre passage hagiographique. Le cygne, qui nage sur le plan inférieur, pourrait, à la rigueur, être le symbole de pureté, destiné à rappeler que la fille de l'impératrice était vierge, d'après le vieux texte arménien. Ce ne serait du reste pas en contradiction avec la légende du cygne de Lohengrin, puisque, dans cette légende, le chevalier qui devait conquérir le saint Graal devait être pur et vierge.

*
* *

Je m'arrête ici, ne voulant pas dépasser les limites de temps qui m'ont été départies.

Si j'ai cru pouvoir vous entretenir de cette reliure arménienne, c'est qu'elle me paraissait présenter un petit intérêt archéologique et iconographique. Elle semble bien avoir été faite pour des Arméniens et par des Arméniens. Et c'est une nouvelle preuve de la sollicitude que les Arméniens ont, de tout temps, portée aux choses de l'esprit comme aux diverses manifestations artistiques.

Les thèmes représentés sont loin d'être spécifiquement arméniens, et si mon interprétation est reconnue exacte, la place doit être faite très large à l'influence syrienne et mésopotamienne, c'est-à-dire, en l'espèce, édessénienne.

La figuration du Christ, sur le suaire, est un des nombreux représentants de la *sainte face*. C'est dire que, encore au XVIIe siècle, les artistes et les artisans arméniens se conformaient à l'usage général de représenter le Christ vu de face. Puisque les portraits légendaires, celui dit d'Abgar aussi bien que celui de Véronique, représentaient la face, il convenait de perpétuer cette tradition le plus longtemps possible. Les artisans de tous les âges n'y ont pas manqué et l'on ne rencontre pour ainsi dire pas de représentation figurée du Christ, parmi les milliers de types qui en ont été proposés, qui ne donne un portrait vu de face, ou au moins de trois quarts.

Il faut arriver au XIXe et surtout au XXe siècle pour constater une

déviation dans cette tradition iconographique, consacrée par plusieurs siècles d'histoire. Avec le XIXe siècle, on quitte les formules stéréotypées, l'artiste peint un Christ plus humain, on s'efforce de reproduire sur son visage les sentiments, tout humains, que l'artiste lui suppose : la bonté, la douceur, la profondeur, la douleur, les tourments de tous genres. On va même plus loin, et l'artiste, quelquefois, ne représente plus ni la face, ni la tête du Christ. L'exemple le plus typique me semble être ce dessin peu connu de J.-F. Millet, intitulé *Le Christ à la colonne*, et qui symbolise excellemment l'homme de douleur : le corps fixé à une colonne, la tête fortement inclinée sur la poitrine ne permet pas de discerner la *face*; l'œil n'aperçoit qu'une masse de cheveux embroussaillés qui retombent sur le devant du personnage [1].

Mais, par ailleurs, la reliure de la Bible d'Oskan dénote une certaine liberté dans la façon de traiter un thème aussi traditionnel que la crucifixion. Si le plat supérieur présente une crucifixion où les deux pieds du crucifié sont cloués l'un sur l'autre, cela dénote que l'auteur de ce fer suivait une tradition bien connue et bien établie; et si l'auteur de la crucifixion des tranches représente les pieds posés l'un à côté de l'autre, c'est qu'il entendait bien se conformer à une autre tradition iconographique, non moins assurée et non moins vénérable que la précédente.

Enfin, si l'artiste qui a fait les maquettes de ces ornements savait pertinemment qu'il traitait des sujets graves et sérieux par excellence, puisqu'ils gravitent tous autour du cycle légendaire de la sainte Croix, il ne s'en croyait pas moins autorisé à agrémenter de fleurs et d'animaux des planches où l'ornementation puisait une bonne partie de son inspiration aux bestiaires et aux volucraires du moyen âge.

Tout en traitant des sujets traditionnels, tout en utilisant des légendes plusieurs fois séculaires, l'artisan de la Bible d'Oskan a fait preuve d'une certaine originalité et d'une liberté incontestable dans la tractation de sujets communs à toutes les chrétientés, fussent-elles orientales ou occidentales. C'est ce qu'il pouvait ne pas être indifférent de signaler à une société comme la nôtre, qui place au premier plan de ses occupations et de ses préoccupations l'étude objective et désintéressée de toute manifestation historique, religieuse et artistique.

[1] Cf. Jean-H. Meille, *L'Image de Jésus dans l'histoire et dans l'art* . . . (Paris, Genève) s. d., in-4°, p. 145.

FEUILLETS ÉGARÉS... ET RETROUVÉS.

NOTICE,

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

En procédant à un récolement de vieux livres et d'anciens documents arméniens, conservés à l'École nationale des langues orientales vivantes, Mlle Arrivot, archiviste paléographe, retrouva un lot de neuf photographies qui ne portaient aucune mention d'origine et aucune trace de catalogage. Il lui fut impossible de les identifier à l'effet de les classer. Il lui fut par conséquent impossible de savoir s'ils étaient publiés ou inédits. C'est alors que Mlle Arrivot songea à me soumettre ces photographies, en me priant de les examiner et, si possible, de les identifier et de les publier, le cas échéant.

Je réponds volontiers à la demande de Mlle Arrivot.

Ces neuf documents sont les photographies de neuf fragments de manuscrits arméniens, dont la provenance m'est totalement inconnue.

Il se peut qu'ils aient appartenu à ce lot de documents photographiques que possédait mon maître, Auguste Carrière, mais dont il publia fort peu de chose, lorsqu'il s'occupait de la publication du reliquaire de Skévra. Il se peut aussi qu'ils aient été photographiés pour Edouard Dulaurier, qui a manié de nombreux documents arméniens, mais qui ne s'est pas occupé spécialement de paléographie. Je serais assez porté à croire que ces photographies ont été mises à la disposition de Carrière pour servir d'exercices de lectures paléographiques à ses élèves. Mais il n'en a jamais fait usage quand je suivais ses cours.

En tout état de cause, et sans procéder à de trop longues re-

cherches d'identification, ce qui entraîne souvent très loin, je publierai ici ces neuf photographies, en les accompagnant d'une transcription et d'une traduction, en essayant de dégager de chacune d'elles les renseignements paléographiques et historiques qu'elles peuvent donner et en proposant les identifications qui paraîtront le plus vraisemblables.

I

Cette photographie (fig. 1) reproduit un texte de 18 lignes en belle écriture bolorgir, qui peut être du xive siècle. Étant donné le nom de la pieuse dame pour qui il faut prier, on peut affirmer que le manuscrit d'où est extraite la photographie de ce feuillet est un beau spécimen de la calligraphie d'Arméno-Cilicie.

En voici la transcription et un projet de traduction :

վասն զի դու ես ա՟ծ խաղաղու
թեան որ բարձեր զթշնամութի
ի միջոյ. և արարեր խաղաղութի
յերկինս և յերկրի. հեռաւորաց
և մերձաւորաց. և աւետարա
նեցեր զնոր պարգեւս քոյին բա
րեացդ: որում և զմեզ մեծ ի շը
նորհացդ արժանաւորս արար
ցես դասելով ընդ ճշմարիտ երկ
րպագուս քո. ա՟ծ մեր և տէր փր
կիչ յս՟ քս՟, որ ես աւրհնեալ ընդ
հաւր և ընդ սուրբ հոգւոյդ. այժմ
և միշտ և յաւիտեանս յաւիտե
նից: ամէն:

Օ բարեպաշտ և զք՟ասէր
տիկնայց տիկինն մարիուն և զա՟ծ
ասէր ծնաւղսն իւր յիշեսջիք
աղաւթիւք ի քս՟:

C'est-à-dire :

Car tu es le Dieu de la paix
qui as fait disparaître l'inimitié et as établi la paix

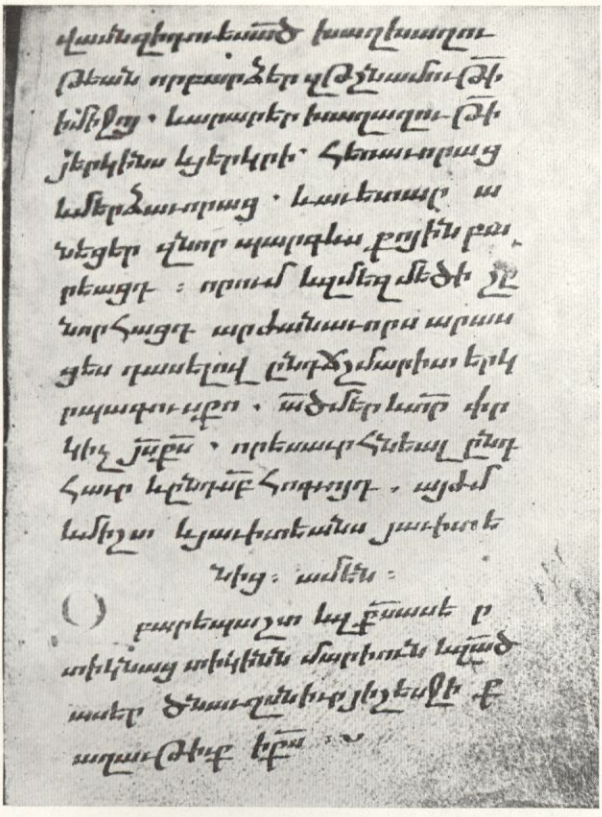

Fig. 1. — Mention de Marioun, femme de Baudouin le Connétable.

au ciel et sur la terre, pour ceux
qui sont loin et [pour ceux] qui
sont proches; et tu as annoncé les
nouveaux dons de tes bienfaits;
tu nous rendras dignes
de tes grandes grâces
en nous classant parmi tes
véritables adorateurs, notre Dieu
et Seigneur Jésus-Christ, qui es
béni avec le Père et le Saint-Esprit
maintenant et toujours et éternelle-
ment. Amen.

Souvenez-vous, dans vos prières
au Christ, de la pieuse dame des
dames, Marioun, amie du Christ, et de ses parents,
amis de Dieu.

Ce nom de femme évoque de suite l'idée d'un personnage d'Arméno-Cilicie. Dans son *Sissouan* (Venise, 1899), le P. Alishan cite trois femmes au moins qui portèrent ce nom :

1° Marioun, mère du roi Constant;

2° Marioun, petite-fille du connétable Smbat;

3° Marioun, femme du maréchal Baudouin.

D'après l'épithète qui accompagne son nom, il semble qu'il s'agisse de la grande dame (n° 3), si l'on se réfère à ce passage d'Alishan (*Sissouan*, p. 281):

Dans cette église paraît avoir été enterrée la pieuse et charitable dame Marioun, mère du roi Constantin, femme du maréchal Baudouin, et fille du petit-fils du grand connétable Sempad, morte le 27 juillet 1352.

L'écriture représentée par la photographie (fig. 1) est donc de la *bolorgir* arméno-cilicienne, antérieure à 1352.

II

Եւ խորհուրդք բազումք· և ջան մարդոյ ։
Եւ վախճան բանից ։ Զամենայն ինչ լուր ։

Յ՟այ երկիր ։ Եւ զպատուիրանս նորա պահեա ։
Վասն զի այս է ամենայն մարդ ։
Զանզի զամենայն արարածս ածցէ ա՟ծ ի
դատաստան ։ Յամենայնի անտես արա
րելոց, եթէ բարի և եթէ չար ։
Եկլեսիաստէս. ժողովող ։

Ով իմաստութեամբ լցեալն և զամենայն
բարեձևութ՟եբ զարդարեալն զսիր
ողն ա՟յ և զսպասաւորն ամենայն ծառա
ից նորա, զարքածին բամբիշն Փիմի, և
զա՟ծապարգև զաւակսն նորին, զպալեան
և զՃուան և զհեզանազն մարկրուն, յիշեցէք
ի ք՟ս ա՟ծ ստացողք սորա և վայելողք ։ և ա՟ծ
զձեզ յիշեսցէ ի բարի ։ Այլ և զեղկելիս յո՟հ եպ՟ս մ՟ի
մոռան

այք, զգրողիկս անարժան ։

C'est-à-dire :

Et beaucoup de conseils et d'effort de l'homme,
et la fin des paroles. Prête l'oreille à tout.
Crains Dieu. Observe ses commandements :
Car ceci est tout l'homme.
Car Dieu appellera au jugement toutes
les créatures, pour tout ce qui a été
négligé, le bien comme le mal.
Ἐκκλησιαστής. *Ecclésiaste*[1].

Vous qui aurez acquis ce livre ou vous
qui en aurez eu la jouissance, souvenez-vous
dans le Christ Dieu de celle qui fut remplie
de sagesse et douée de tout bien,
l'amie de Dieu et la servante
de tous Ses serviteurs, de la princesse Phimi,
fille de roi, ainsi que de ses enfants, dons
de Dieu : Balian, Djouan et la
gracieuse Markroun[2]. Et Dieu se sou-
viendra de vous en bien.
N'oubliez pas non plus le malheureux
évêque Hovhannès (Jean), l'indigne
petit scribe.

(1) Derniers versets de ce Livre : XII, 12-14.
(2) Marguerite.

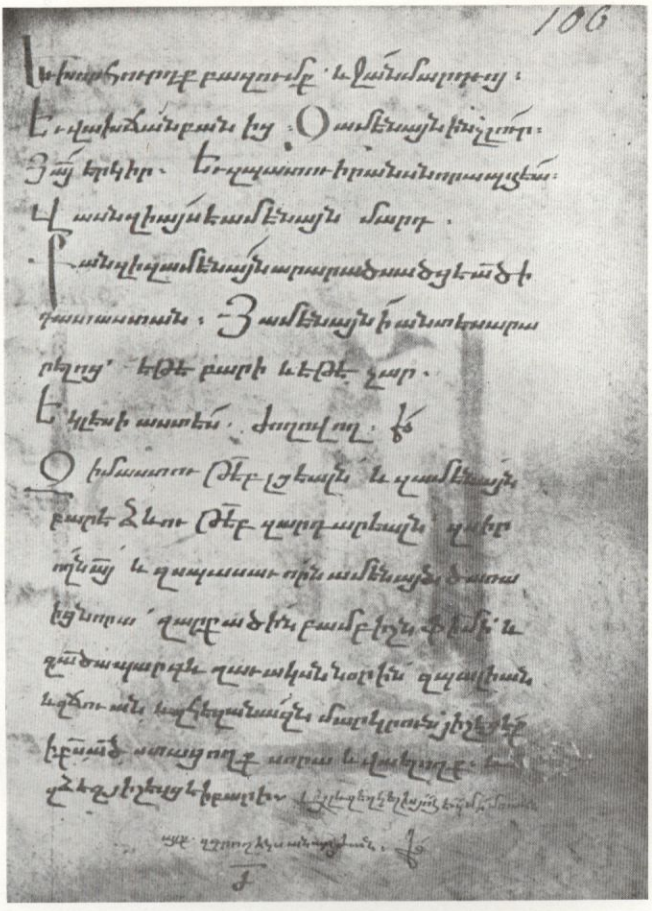

Fig. 2. — Mention de Fimie. Autographe de l'évêque Jean, frère du roi Héthoum Ier

Ce document de 17 lignes (fig. 2) est encore en belle écriture *bolorgir* d'Arméno-Cilicie. Les personnages qui y sont mentionnés sont connus par ailleurs.

Parmi les nombreuses dames qui portèrent le nom de Phimi ou Fimie, l'une était l'épouse de Vahram, une autre, fille de Balian, une troisième enfin fille du roi Héthoum Ier. C'est de celle-ci sans doute qu'il est question ici, puisqu'elle est qualifiée de «fille de roi». On trouvera tous les renseignements souhaitables, relatifs à cette princesse, *apud* Alishan, *Sissouan*, p. 153-154 et *passim*, où l'on nous apprend «qu'en 1263, la glorieuse princesse de la ville de Sidon, issue du sang impérial, dame Fimie, fille du pieux roi Héthoum, à cause des guerres affreuses, avec ses filles et ses fils, revint dans le territoire de Cilicie, chez son père et ses pieux frères, Léon et Thoros».

L'évêque Jean, ici mentionné, semble être Jean *Rabouni*, ou le *Grand Docteur*, auquel Alishan (*Sissouan*, p. 152-154) a consacré une notice circonstanciée, à laquelle il suffit de renvoyer le lecteur.

Les deux dernières lignes, en écriture plus fine, rappellent le fac-similé donné par Alishan (*Sissouan*, p. 341) et constituent un précieux autographe de cet évêque Jean, frère du roi Héthoum Ier (1226-1270).

III

Pièce de 15 lignes (fig. 3), dont une partie seulement a été reproduite en fac-similé par Alishan (*Sissouan*, p. 154), avec la mention : «tiré du manuscrit de Salomon et de Job».

Voici la transcription et la traduction de ce texte :

<փառ> աւորեցեր
Եւ ոչ անտես արարեր յամ
ենայն ժամանակի ։
Եւ յամենայն տեղիս քոյով
պաշտպանութեամբ ։

Ընկալ ով ա̅ծասէր և գթասէր հոգի ։
մեծդ ըստ մարմնոյ՝ և բարգաւաճդ ըստ
ոգւոյ՝ ծիրանածինդ Ֆիմի, զբաղձալին
քոյ, երկամբք ձեռին մեղապարտիս յո՞հ
ե՞պի կրսերս եղբաւր հաւր քո ։ որով յա̅ծ

և յա̅ծաինսն խոկասցիս միշտ։ և տրտ
մեալ սրտի քո սփոփանս սովաւ արաս
ցես։ գիտելով զի սեփհական է մարդկան
նըժդեհութի և պանդըխտութի և փորձանք։
որոց անդորր տացէ ձեզ որ ամենահնարն է։

C'est-à-dire :

Tu les as [glor]ifiés
Et tu ne les as point méprisés
en tout temps.
Et en tous lieux par ta
protection[1].

Accueille, ô âme charitable et amie
de Dieu, grande selon le corps et
parfaite selon l'esprit, la porphyrogène
Phimi, ce qui était ton vœu, l'œuvre
de la main de moi
pécheur, Jean évêque, humble fils de
ton oncle[2], par laquelle (œuvre) tu
songeras toujours à Dieu et aux
choses divines, et tu en feras la
consolation de ton cœur attristé, sachant
que c'est le propre de l'homme :
l'émigration, la vie errante dans ce monde,
et les épreuves. Que Celui qui peut tout
vous accorde l'apaisement.

Voici, d'après Alishan (*Sissouan*, p. 153), dans quelle circonstance ce mémorial fut écrit :

Il (l'évêque Jean) est appelé de même encore dans une excellente copie des livres de Salomon et de Job, écrite en partie de sa propre main et le reste par d'autres; il nous atteste dans le mémoire (mémorial, colophon) qu'il a offert ce livre pour consoler sa nièce Fimie, dame de Sidon, fille du roi Héthoum . . . (deuxième moitié du XIIIe siècle).

(1) Dernier verset du *Livre de la Sagesse*, XXI, 22.
(2) Fils du frère de ton père.

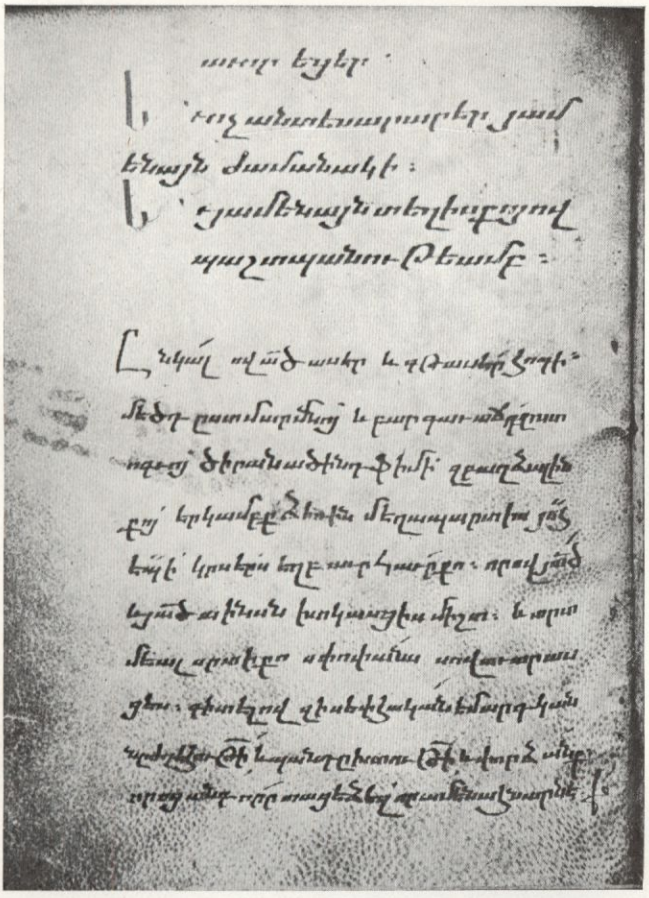

Fig. 3. — Mention de Fimie, fille du roi Héthoum

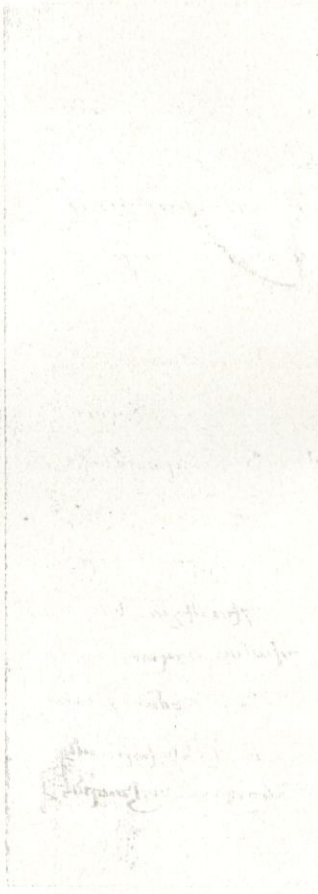

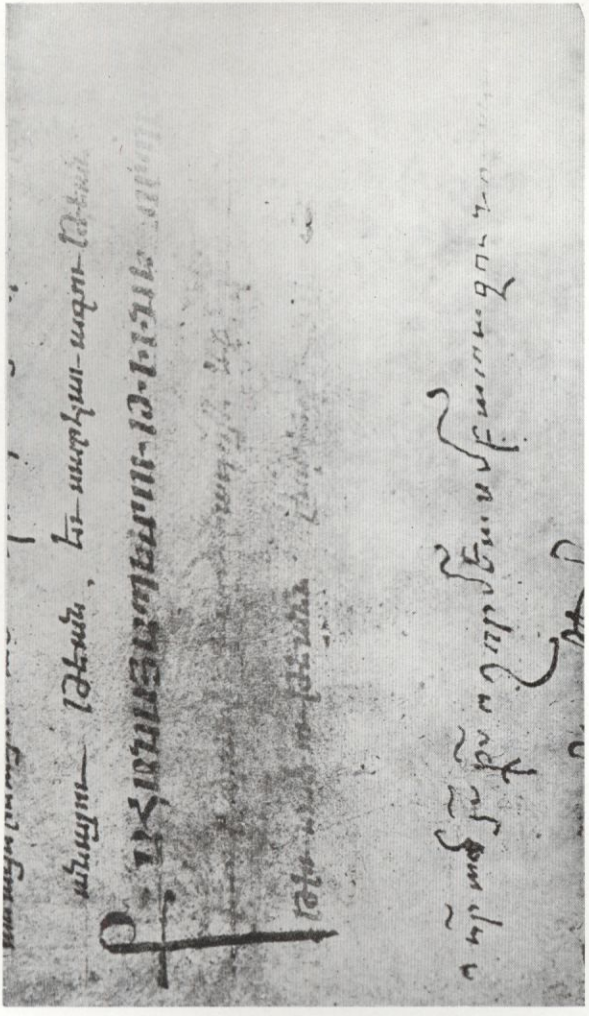

Fig. 4. — Autographe de Smbat le Connétable

IV

Ce document (fig. 4) est intéressant par le fait qu'il offre, selon toute vraisemblance, un autographe du connétable Smbat (Sempad), mais écrit avec une orthographe défectueuse, d'une main inexpérimentée, plus habituée à manier l'épée que la plume. Sur ce personnage et sur le grand rôle qu'il joua, il suffit de renvoyer aux nombreuses notices que lui a consacrées Alishan, *Sissouan*, *passim*.

Smbat, frère du roi arméno-cilicien Héthoum, et connétable du royaume arménien de Cilicie, fut un des plus grands personnages de son temps. Il fut envoyé en Mongolie pour complimenter Koiouk au sujet de son avènement au trône. Il s'acquitta avec succès de sa mission, revint en Cilicie et écrivit une chronique, qui va de 952 à 1274. Au début de cette chronique, il se borne à abréger Matthieu d'Édesse et Michel le Syrien; la deuxième partie, plus importante, donne le récit des faits dont Smbat a été le témoin oculaire. La chronique se termine en 1274, un an avant la mort de Smbat. Elle fut continuée par un anonyme, qui pousse le récit jusqu'en 1331.

Voici, texte et traduction, le document donné par la photographie (fig. 4) :

<քահ> անայութեան եւ սարկաւագութեան
Քահանայապետութիւն է որպէս...
թիւն ա̄ծութեանն...

տէր ա̄ծ յ̄ս ք̄ս ողորմեա սմբատա զունուստա...
<պլ>

C'est-à-dire :

[de l'ordre ?] du prêtre et du diacre.
La dignité de pontife est comme... de la divinité.
Seigneur Dieu Jésus-Christ, aie pitié de Smbat le connéta[ble].

Le mot que je rends par connétable est faussement orthographié : zounousta[bl]. On peut admettre que le petit trait qui fait lire *z* (զ) au lieu de *g* (գ) est un simple accident du scribe. Sur l'origine de ce mot, passé du français en arménien, cf. Hübsch-

MANN, *Armenische Grammatik* . . . (Leipzig, 1897), in-8°, p. 389, qui relève les graphies *gundstapl*, *gundustapl*, *gunustapl* = *kunustabl*, etc.

V

Feuillet (fig. 5) de 18 lignes, dont la première est illisible et dont les cinq dernières ont été reproduites en fac-similé par Alishan (*Sissouan*, p. 230), avec la mention : «tiré d'un hymnaire écrit dans l'ermitage de Saint-Ramanus, en 1338».

Voici une partie de la notice qu'Alishan (*Sissouan*, p. 229-230) a consacrée à ce sanctuaire :

A quatre ou cinq kilomètres d'Amouda, à l'est, s'élève la forteresse à demi-ruinée de *Boudroun* ou *Boudroum-Kaléssi*, écrit *Modroum* մօռռում par Avédik de Tigranaguerte; elle est au pied des montagnes, au bord du fleuve, sur un rocher élevé, que les visiteurs français comparent au pic Saint-Michel d'Aiguille, près du Puy, en France. Au pied de la montagne, non loin de l'ermitage *Saint Ramanus*, se trouve un village abandonné appelé *Bodraum*, dans le mémoire du rituel écrit l'an 1338. Je n'ai pas trouvé mentionné ce nom dans aucun autre lieu.

Voici ce texte, transcription et traduction :

մանկանց նոր սիովնի, յերեսս
անկեալ աղերսալի
և աղաչեմ արտասուալի :
յիշման առնել զիս արժանի :
Օ հայր իմ և զմայր և զա
մենայն ազգատոհմի :
Նայ և զստացաւղ գրոցս
որ և լինի : Յիշման առ.
նել զինքն արժանի : Օ ի
Թողութիւն գտանէ յաւուրն
դատաստանի : հանդերձ
զարմիւքն ամենայնի :

Արդ գրեցաւ սա ի Թուակա
նութենս հայոց. չձէ. ի ռր
և փառաւորեալ անապատս

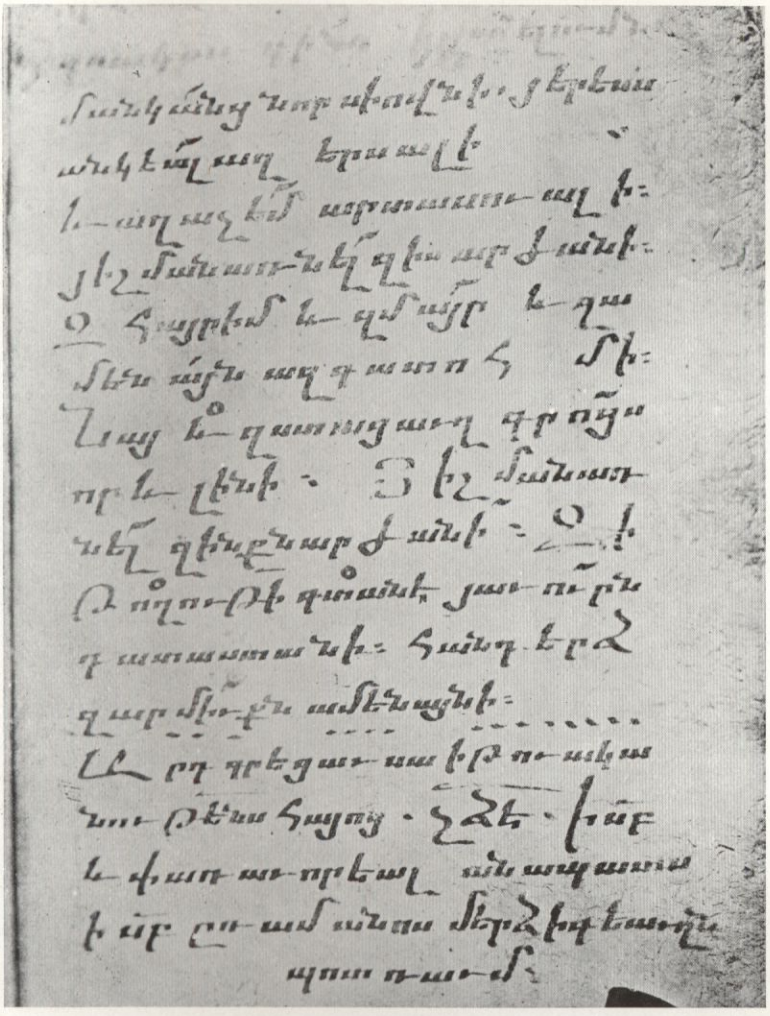

Fig. 5. — Ecriture bolorgir de 1338 J.-C.

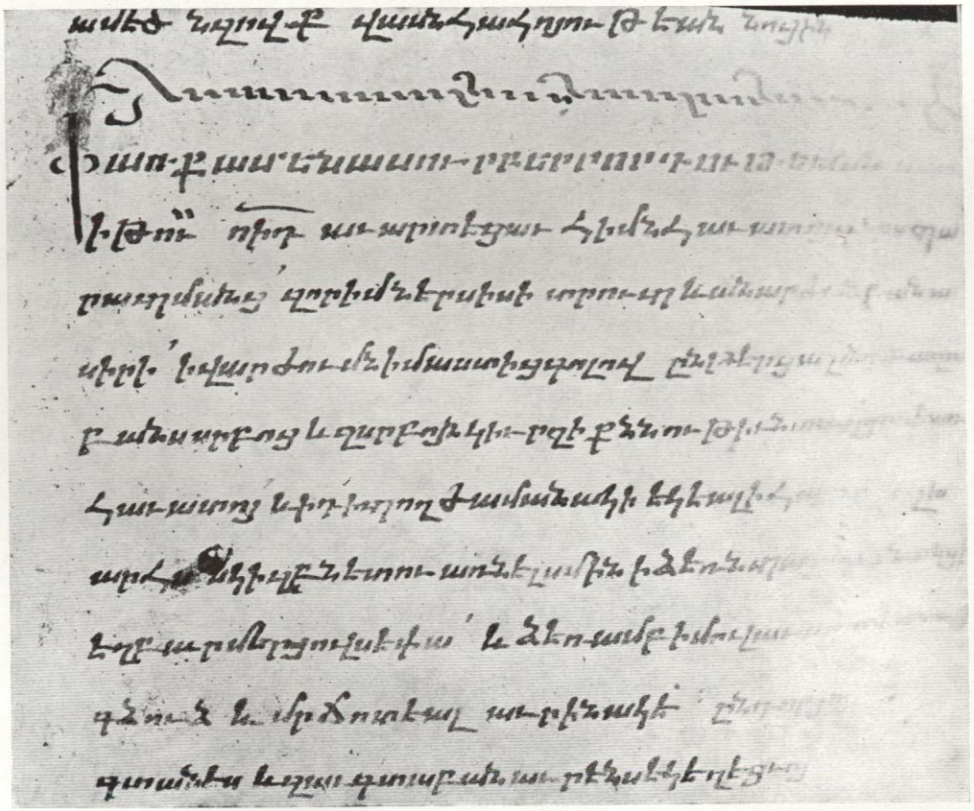

Fg. 6. — Autographe de Nersès de Lambroun

ի ն̄ը ըռամանոս մերձ ի գեաւղն
պոտռաւմ։

. . . . . .

des enfants de la nouvelle Sion, face
contre terre, j'implore et je vous prie avec
des larmes dans les yeux de me rendre
digne d'un souvenir [dans vos prières]
ainsi que mon père, ma mère et
toute la famille; de rendre
digne également d'un souvenir le pos-
sesseur de ce livre, quel qu'il soit, pour
qu'il trouve la rémission [de ses péchés] au
jour du jugement [dernier],
avec toute sa famille.

Or, ce [livre] a été copié l'an
de l'ère arménienne 787 (=1338 J.-C.),
dans la sainte et glorieuse soli-
tude de Saint Ṛamanos, près du village
Potṛaum.

VI

Pièce de 11 lignes (fig. 6), offrant un autographe authentique de Nersès de Lambroun (Lampron), en Arméno-Cilicie, fin du XIIe siècle. Le mémorial ici reproduit a été donné en fac-similé par Alishan (*Sissouan*, p. 91), qui nous apprend, p. 91, n. 1, que les œuvres de Cyrille ont été copiées par Nersès de Lambroun, évêque de Tarse, en 1175. La Bibliothèque nationale de Paris possède un tétraévangile, en grec et en arménien, écrit de la main même de ce prélat arménien (Alishan, *Sissouan*, p. 91, n. 1).

Voici ce texte, en transcription et en traduction :

<մեծ> ամեծ նզովք վասն հահոյութեան նոցին

Փառք ամենասուրբ երրորդութեանն· <արդ>
ի թու" ՌԻԴ աւարտեցաւ հիմն հաւատոյ գիրս Պա
րապմանց, զոր իմ ներսիսի տրուպ և անարժան բանա
սիրի, ի վարժումն իմաստից գոլով ընթերցա ընդ բա-
զում

բանս սրբոց եւ զսրբոյն կիւրղի քննութիւնս ուղ-
    ղափառ
հաւատոյ, եւ ի դիպող ժամանակի եկեալ ի հայրենի
    աշխ
արհս սկիզբն եառ առնել սմին ի ձեռն պաշտաւ-
    նակցի
եղբաւր մեր յովսեփա, եւձեռամբ իմով աւարտեցաւ ի
գծուծ եւ մրճոտեալ աւրինակէ : ընդ որ յոյժ . . .
գտանես եւ զաւգտակարան աւրէնս եկեղեցւոյ. . . .

C'est-à-dire :

. . . .

De grands anathèmes pour leur blasphème.

Gloire à la très sainte Trinité. Or l'an de l'ère [arménienne] 624 (=1175 J.-C.) fut achevé ce livre, fondement de la foi, des Scolies, que moi, l'humble Nersès et indigne lettré, j'ai, pour orienter mon instruction, lu, entre autres nombreux ouvrages des saints, ces études (scolies) sur la vraie foi de saint Cyrille et, étant revenu à temps dans ma patrie, j'ai commencé à faire [copier] ce livre par notre frère-collègue Hovseph (Joseph) et l'ai terminé de ma main, sur un exemplaire en mauvais état et usé. Tu y trouveras beaucoup. . . et les lois utiles de l'Église. . .

VII

Autre autographe authentique de Nersès de Lambroun (fig. 7), reproduit partiellement en fac-similé par Alishan, *Sissouan*, p. 92.

Transcription et traduction :

զի մկրտութիւնն քի խափանեսցի եւ մի իցէ
հաւատալի․ բայց մեք ճշմարտութիւ հաւատ
ասցուք եւ փառս վերառաքեսցուք հաւր եւ որ
դւոյ եւ սուրբ հոգւոյ այժմ եւ միշտ եւ յաւիտեանս,
    ամէն․

Փառք եւ գոհութիւն նմա որ սկիզբն է եւ կատար
ած ի նուաստ վաստակաւորէ . . .

Տառապեալ ներսէս, վրիպեալ յառանձինն խոկմ
անէ, վերակացութիւ տարսոնի քաղաքին և որ

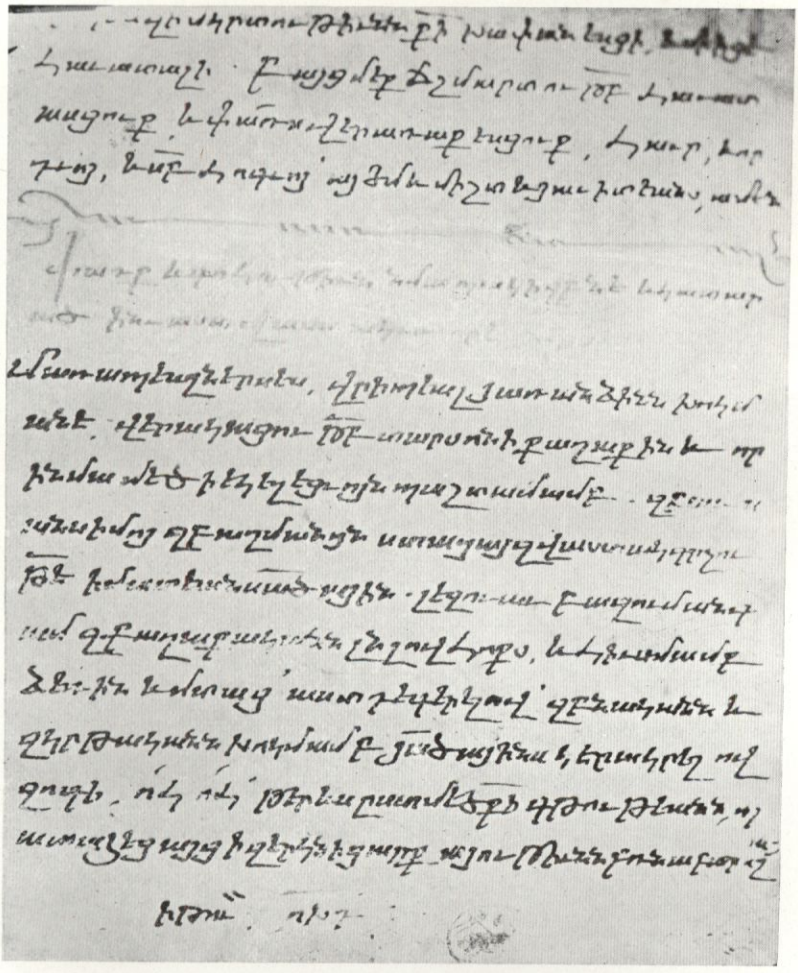

Fig. 7. — Autographe de Nersès de Lambroun

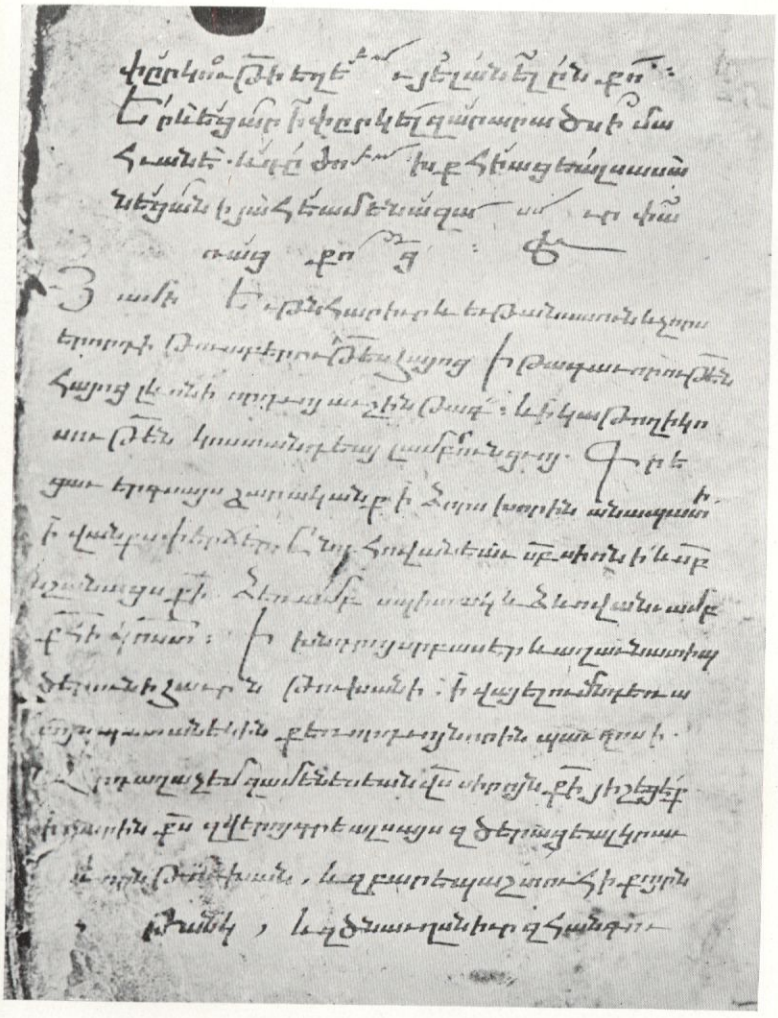

Fig. 8. — Fragment du *Charakan*, copié en 1325 J.-C.

ի նմա մեծի եկեղեցւոյն պաշտամամբ· զբաւս
անս իմոյ զբաղմանցն ստացայ զվաստակ գրչու
թ̄ե ի մատեանս ա̄ծային· լեզուաւ բազում անգ
ամ զքաղաքականն լնլով հոքս(?) եւ հիւսմամբ
ձեռին եւ մտաց աստ դեգերելով զբնականն եւ
զկրթականն խոկմամբ յա̄ծայինս կերակրելով
զոգի, ոհ, ոհ, թերևս ըստ մեծ քի գթութեանն, պ
ատահեցայց ի զերկնից արքայութիւնն բռնաբարողս

ի թու" ո̄խդ

C'est à dire :

. . . . . .
pour que le baptême du Christ soit aboli,
et ne soit point cru; mais nous, nous y croirons
en toute vérité et nous adresserons
au ciel gloire au Père et au Fils et au
Saint-Esprit, maintenant et toujours et éternellement. Amen.

Gloire et grâces à Celui qui est le commencement et la fin
de l'humble travailleur.

Malheureux Nersès, dépourvu de méditations privées, ayant charge de chef [spirituel] de la ville de Tarse, et des services de la grande église qui s'y trouve, ai, en délassement de mes occupations, entrepris le travail de copier les livres divins; devant, bien souvent, m'occuper avec la langue des soucis civils, j'erre, par le travail de mes mains et de mon esprit, ici [dans ces livres], en cherchant pour mon âme la nourriture naturelle et instructive dans les méditations divines. Oh! Oh! je rejoindrai peut-être, par la grande pitié du Christ, ceux qui forcent le royaume des cieux.

L'an 644 de l'ère [arménienne] (=1195 J.-C.).

VIII

Document de 19 lignes (fig. 8), en écriture bolorgir d'Arméno-Cilicie; partiellement reproduit en fac-similé par Alishan (*Sissouan*, p. 161) qui donne (*ibidem*) des renseignements sur les personnages et les localités dont il est ici question. Le fac-similé d'Alishan porte

cette légende : « tiré de l'hymnaire, écrit à Perdjère, l'an 1325 ».

Transcription et traduction :

փրկութիւն եղեւ յելանելդն քո։
Երեւեցար ի փրկել զարարածս ի մա
հւանէ. եւ դըժոխք հիացեալ սասա
նեցան ի յահէ ամենազաւր փա
ռացդ քոց։

Յամի եւթն հարիւր և եւթանասունն և չորս
երորդի Թուաբերութեաս Հայոց ի Թագաւորութենն
Հայոց Լեւոնի որդւոյ աւշնի Թագ". և ի կաթողիկո
սութենն կոստանդեայ լամբրունցւոյ. Գրե
ցաւ երգս այս շարականք ի ձորս խորին անապատի
ի վանքս փերձեր, Ընդ հովանեաւ սր սիոնի և սր
նշանացս քի ձեռամբ սպիտակ և ձեռվ անւամբ
քհի կոմա։ Ի խնդրոյ սրբասէր և աղաւնատիպ
ծերունի հաւրն Թուխանի։ ի վայելումն ղեռա
բոյս պատանեկին քեռորդւոյ նորին պաւղոսի.
Արդ աղաչեմ զամենեսեան վս սիրոյն քի յիշեցէք
ի բարին քս զվերոյգրեալս այս զծերացեալ կրաւ
նաւորն Թուխան, և զբարեպաշտուհի քոյրն
...Թանկ, և զծնաւղսն իւր զհանգուցեալ <ցեալ>...

C'est-à-dire :

.....

Le salut nous vint de ta sortie,
tu es apparu pour sauver les créatures
de la mort, et l'enfer étonné a tremblé
de crainte devant ta gloire toute-puissante.

L'an de l'ère arménienne 774 (= 1325 J.-C.), sous le règne de Léon roi d'Arménie, fils du roi Ochin, et sous le catholicat de Constant de Lambroun, ces hymnes du *Charakan* ont été copiées dans cette vallée du profond désert, dans le couvent Perdjèr, sous la protection de Sainte-Sion et des saints Signes (Croix) du Christ, par la main de Constantin, prêtre d'aspect et de nom, vieillard, sur la commande du vieillard, le Père Toukhan, de vie sainte et simple comme une colombe, pour la jouissance de son neveu Paul, tout jeune encore. Or, je vous prie, vous tous, pour l'amour du Christ, souvenez-vous, en bien, dans le Christ, du susmentionné vieillard, le

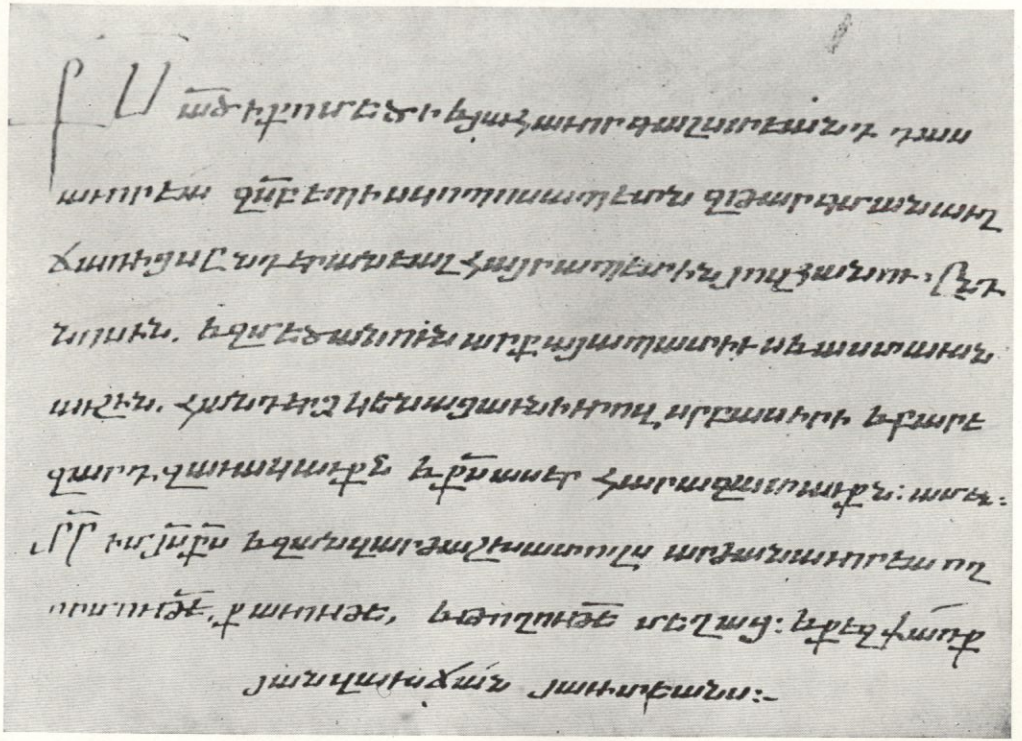

Fig. 9. — Mention de Ochin, roi d'Arméno-Cilicie

religieux Toukhan, et de sa pieuse sœur . . . thank et de ses parents décédés . . .

La traduction de ce mémorial proposée par Alishan (*Sissouan*, p. 161, note 1), porte : «En 774 de l'ère arménienne (1325), durant le règne de Léon (IV), roi des Arméniens et fils du roi Ochine; et sous le catholicosat de Constantin de Lambroun, fut écrit cet Hymnaire, au vallon de l'ermitage Khorine (*sic*), dans le couvent de Perdjèr, sous la protection de Sainte Sion et de la Sainte Croix du Christ; par *Constant*, prêtre de nom et d'habit seulement; sur la demande du pieux et chaste vieillard, le prêtre *Thoukan*, pour l'usage de son jeune neveu, Paul. Or, je prie tous, pour l'amour de Jésus-Christ, de vous souvenir en Jésus-Christ du susdit bon vieillard, le religieux Thoukhan, et de sa pieuse sœur *Thang* (la Précieuse), et de ses parents, morts en Jésus-Christ, de son père *Antzrev* (Pluie), et de sa mère, et de toute sa famille . . . Souvenez-vous aussi de son autre neveu, le doux et affable Cyriaque et de moi Constant, misérable esclave et copiste de ceci; et soyez indulgents envers moi, car ma capacité ne me permettait pas de faire davantage : je l'ai copié d'un excellent exemplaire.»

IX

Pièce de 9 lignes (fig. 9), en écriture mesrobienne moyenne, tenant le milieu entre la *erkathagir* et la *bolorgir*, reproduite en fac-similé par Alishan (*Sissouan*, p. 86), avec cette légende : «Tiré d'un manuscrit qui traite de saint Jean Chrysostome, écrit pour Ochine le Sébaste».

Transcription et traduction :

ՔՍ ա̅ծ իքո մեծի և յահաւոր գալստեանդ դաս
աւորեա զ̅ս̅բ եպիսկոպոսապետն զԹարգմանաւղ
ճառիցս ընդ երանեալ հայրապետին յովհանու : Ընդ
նոսին և զմեծանուն արքայապատիւ սեւաստաւսն
աւշին, հանդերձ կենացաւն իւրով սրբասիրի և բարե
զարդ զաւակաւքն և ք̅սասէր հարազատաւքն : ամէն :
ՏՐ իմ ՚յս ք̅ս և զանվարժ աշխատողս արժանաւորեա
ող
որմութ̅ե, քաւութ̅ե և Թողութ̅ե մեղաց : և քեզ փառք
յանվախճան յաւիտեանս :

C'est-à-dire :

Christ Dieu, à ton grand avènement terrible, mets le saint archevêque, le traducteur de ces homélies, au rang du bienheureux patriarche Jean [Chrysostome], et avec eux, le célèbre Auguste (Sébastos) Ochin, qui a les honneurs royaux, avec son épouse, amie de la sainteté, et ses pieux enfants, et ses proches parents, amis du Christ. Amen. Mon Seigneur Jésus-Christ, rends digne de ta pitié, de l'expiation et de la rémission de ses péchés, moi le travailleur inexpérimenté; et gloire à toi dans l'éternité sans fin.

Ochin régna en Arméno-Cilicie de 1308 à 1320. Ce mémorial est donc des premières années du XIVe siècle. Par sa sœur Isabelle, Ochin était le beau-frère d'Amaury, prince de Tyr et fut, de ce chef, mêlé aux affaires d'Henri II et de Chypre.

*
* *

Je bornerai là ces quelques observations, ne voulant pas dépasser les limites d'une simple notice. Comme je l'ai supposé plus haut, il se peut que ces photographies aient servi d'exercices de lecture aux élèves de Carrière. Ce sont en effet de précieux spécimens de l'écriture arménienne couramment employée en Arméno-Cilicie du XIIe au XIVe siècle. Ils présentent l'avantage d'être datés, ce qui n'est pas à dédaigner en matière paléographique.

Ils donnent des renseignements nouveaux ou ils confirment ceux déjà connus par ailleurs, relatifs à des personnages arméniens en contact constant avec les princes latins de Syrie. Il ne me déplairait pas que ces documents retrouvés pussent à nouveau être utilisés par les élèves du cours d'arménien à l'École nationale des langues orientales vivantes, désireux de s'initier à la calligraphie arménienne en usage dans les monastères arméniens de la Cilicie et de la Syrie septentrionale.

MÉLANGES.

À PROPOS
DE L'HISTOIRE DE LA PLANTE «KOUSSO».

COMMUNICATION

FAITE

AU VIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

TENU À LEYDE[1]

DU 18 AU 23 JUILLET 1927,

PAR

LE Dr VAHRAM H. TORKOMIAN.

Il y a plus d'un siècle que la plante Kousso ou Cousso, en tant qu'anthelmintique, figure dans la nomenclature thérapeutique; un médecin français le docteur A. Brayer, exerçant à Constantinople, a eu l'occasion de la connaître, grâce à un Arménien qui n'était ni médecin, ni pharmacien, et de l'importer à Paris en 1822, pour la soumettre à l'examen du célèbre botaniste Kunth.

Ce dernier, après l'avoir longuement étudiée, en fit une description magistrale, dont il donna lecture devant la Société d'His-

[1] Et répétée à la Société des Études arméniennes, séance du 20 janvier 1928.

toire naturelle de Paris, sous la rubrique : *Notice sur un nouveau genre de plante de la famille des rosacées.*

A la suite de cette communication, le savant botaniste proposa, en l'honneur du praticien français de Constantinople, qui l'avait fait connaître, de baptiser cette nouvelle rosacée du nom de *Brayera anthelmintica*, la proposition fut unanimement approuvée par la Société d'Histoire naturelle, et depuis lors, la dénomination de *Brayera anthelmintica* a eu droit de cité dans la pharmacopée officinale.

Il est vrai que le Kousso, comme anthelmintique ne jouit plus de son importance de jadis, au point de pouvoir susciter aujourd'hui la curiosité des médecins et de faire l'objet de dissertations; néanmoins, je crois qu'il ne serait pas sans intérêt, au point de vue de l'histoire de la médecine arménienne, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette plante et d'en mettre en évidence le vrai nom et celui de son vulgarisateur presque complètement tombés dans l'oubli.

*
* *

Cette plante, bien avant d'être importée en France et baptisée du nom de son importateur, était connue en Abyssinie où elle croît; elle y était même, dès les temps immémoriaux, constamment usitée contre le ténia, sous le nom de « Cabotz », mot que nous trouvons d'ailleurs cité dans le Dorwault, et dans les autres traités de pharmacologie et thérapeutique, aux chapitres consacrés à ce ténifuge.

Je me hâte de dire que ce mot de Cabotz est du plus pur arménien, il signifie « paquet ou peloton de bandelettes », expression tirée de l'état où le ténia expulsé se présente. « Cabotz » dans la langue arménienne veut dire ainsi ténia et en même temps *kousso*; d'ailleurs, c'est le docteur A. Brayer qui nous le rapporte dans son remarquable ouvrage intitulé « *Neuf années à Constantinople* » publié à Paris en 1836[1].

Pourquoi donc employait-on en Abyssinie ce mot arménien pour désigner le ténia et le Kousso, à quoi faut-il attribuer cette appellation ?

Difficile à répondre, quoique c'est à un Arménien d'ailleurs non médecin, à un simple empirique, qui s'était établi en Abyssinie,

[1] *Neuf années à Constantinople* par A. Brayer, D. M. P. Paris, Bellizard, Barbès, Dugour et Lowell, 1 *bis*, rue Verneuil, 1836.

que revient le mérite d'avoir reconnu et bien observé les effets ténifuges de cette plante, et de l'avoir le premier introduit à Constantinople.

C'était aussi par l'entremise de ce même Arménien, comme je l'ai mentionné au commencement de cet article, que le docteur Brayer a eu connaissance du kousso, des vertus anthelmintiques de cette plante et de son mode d'emploi.

Cet Arménien s'appelait d'après le docteur Brayer, *Karabet d'Abyssinie* ou *Abéchli Karabet*; voici en quels termes il s'exprime au sujet de ce personnage dans le second tome de son ouvrage *Neuf années à Constantinople* d'où je copie textuellement le passage qui suit (p. 429-432) :

Je rencontrais souvent, écrit-il, dans un café de Constantinople un vieux négociant arménien, qui avait fait de fréquents voyages en Abyssinie. Ce vieillard vénérable aimait à me parler des pays qu'il avait parcourus, des marchandises précieuses que les caravanes dont il avait fait partie apportaient annuellement au Grand Caire, mais surtout des plantes que l'on trouve dans ces régions éloignées, et de leurs propriétés miraculeuses.

Le premier garçon de café où nous entretenions ainsi était depuis plusieurs années attaqué du ténia; il avait, suivant l'usage, demandé à tous les médecins nationaux et étrangers qu'il avait rencontrés, non un traitement, mais un secret contre sa maladie. En faisant tant bien que mal les remèdes indiqués, il avait souvent rendu des fragments du ténia et éprouvé quelque soulagement; mais, peu après, les symptômes avaient reparu aussi violents qu'auparavant. Sa maigreur était excessive, il éprouvait de fréquentes lipothymies; des douleurs cruelles l'obligeaient souvent à cesser son travail. « Voyez-vous ce malheureux? me dit un jour l'Arménien, il a fait tous les remèdes connus en Europe; en Abyssinie, sa maladie n'aurait pas duré vingt-quatre heures, et il souffre depuis dix ans. Mais j'ai écrit l'année dernière à mon fils, qui fait à ma place les voyages d'Abyssinie de m'envoyer le spécifique connu dans ce pays-là contre le ténia; ce ver y est très commun. Ce sont les fleurs d'une plante appelée en arabe vulgaire *cotz*, en Abyssinie cabotz [1], mot qui signifie aussi ténia. La cara-

[1] A propos de ce mot le Docteur Brayer ajoute au bas de la page 430 l'annotation suivante : « le mot cotz ou cabotz, n'est probablement ni arabe ni abyssien; il paraît dériver de la langue arménienne littérale, une des plus anciennes du monde. Dans cette langue, Cabotz ou Gabotz signifie peloton de bandelettes, expression tirée sans doute de l'état où le tœnia expulsé en entier se présente à la vue ». Le mot Cotz paraît être ici le diminutif du Cabotz, autrement, il signifierait en arménien « fermé ».

vane doit être arrivée; mon fils est sans doute au Caire; ces fleurs me parviendront bientôt; j'en ferai prendre à cet infortuné, il sera guéri».

J'avais écouté son histoire avec cette complaisance à laquelle on s'habitue peu à peu dans l'Orient à force d'entendre des récits d'histoires incroyables et de cures merveilleuses. Je n'y pensais plus, lorsque, le 7 janvier 1820, je vis venir à moi, tout rayonnant de joie, le garçon de café, qui me dit être parfaitement guéri. Les fleurs étaient enfin arrivées le 5 janvier; le soir même il en avait fait macérer cinq gros (le gros est de soixante grains) dans environ douze onces d'eau. Le jour suivant, de très bon matin, il en avait pris la moitié à jeun.

L'odeur et le goût désagréables de ce médicament lui avaient occasionné de fortes nausées; une heure après il avait bu l'autre moitié et s'était couché. De vives douleurs s'étaient fait sentir dans les intestins, et, après de nombreuses déjections, il avait rendu le ténia tout entier. Ce ver était mort; son extrémité la plus grosse était sortie la dernière. Après plusieurs autres évacuations de mucosités, tous les symptômes de la maladie étaient complètement disparus. Pendant six mois que j'eu encore occasion de voir cet homme, sa santé s'était améliorée de jour en jour.

Ce cas de guérison miraculeuse du ténia excite tellement la curiosité du docteur Brayer qu'il veut voir et connaître les fleurs de cabotz. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

Je fus, dit-il, très curieux de voir ces fleurs. Avec beaucoup de peine, je parvins à m'en procurer un demi-gros environ. Contuses, réduites, presque en poussière, il était difficile d'en reconnaître la famille et le genre. Je les apportai donc soigneusement à Paris. M. Kunth, botaniste célèbre, a bien voulu se charger de les examiner. A force de patience, il a reconnu qu'elles appartiennent à une plante de la famille des rosacées et qu'elle en forme un nouveau genre.

Ces lignes du docteur Brayer sont suivies du texte de la communication du botaniste Kunth à la Société d'Histoire naturelle de Paris. Cette communication a paru dans le Bulletin de ladite société au mois de septembre 1822; je juge inutile de la reproduire ici.

*
* *

Dans son ouvrage, Brayer, après avoir inséré la notice présentée par Kunth, rapporte d'autres observations de cas de gué-

rison de ténia par le kousso et donne aussi quelques renseignements biographiques sur l'Arménien en question, et il ajoute :

De retour à Constantinople en avril 1824, j'eus de fréquentes occasions de revoir le barbier sujet de l'observation qui y est insérée. Non seulement il ne s'était plus ressenti de l'affection qui l'avait si longtemps tourmenté, mais il avait un air de santé qui confirmait la plus parfaite guérison. Elle ne se démentit pas pendant les quatre années de mon dernier séjour à Constantinople.

Le vieux négociant arménien vivait encore; il était connu, sous le nom d'*Abéchli-Karabet* ou *Karabet l'Abyssinien*, à cause de ses nombreux voyages et de sa longue résidence en Abyssinie. Il était âgé de 90 ans. Une barbe blanche, longue et touffue, le rendait un objet de vénération pour tous ceux qui le voyaient. Malgré son âge et les fatigues de ses voyages, cet homme, d'une constitution éminemment apoplectique, jouissait encore d'une santé vigoureuse.

M'étant rendu un jour chez Abechli-Karabet, voici ce qu'il me dit : « L'arbrisseau qui donne les fleurs en question est à peine de la grosseur du bras; rarement il devient plus gros. Sa hauteur peut être de sept à huit pieds et demi. Il ne porte pas de graine, on le multiplie par bouture. Il est très commun dans ce pays-là. Ses fleurs sont regardées comme le grand spécifique du ténia; en voici une preuve bien convaincante.

« Il y a dans l'Abyssinie plusieurs états ou royaumes; les chefs ou les rois se font fréquemment la guerre. Ces guerres durent quelques semaines, tout au plus une saison. Chaque soldat est obligé de se fournir de provisions; elles consistent, entre autres, en chair crue et en un petit sac contenant une quantité suffisante de ces fleurs. On en mêle un peu dans les aliments; sans cette précaution huit hommes sur dix seraient attaqués du ténia. Ceux des habitants qui ne vont pas à la guerre ont l'habitude d'en user une seule fois par mois.

« On connaît aussi en Abyssinie l'usage du grenadier comme anthelmintique; mais on donne la préférence aux fleurs de cabotz. »

*
* *

En relatant ces lignes devenues déjà séculaires, je n'ai nullement la prétention d'affirmer que ce furent des membres de la très vieille colonie arménienne d'Abyssinie [1], qui connurent les premiers l'efficacité thérapeutique de cette plante contre le ténia. J'aime à supposer que c'est aux indigènes mêmes de l'Abyssinie, qu'appartient la priorité de la connaissance du kousso; néan-

[1] L'origine de cette colonie se perd dans la nuit des temps.

moins, il est hors de toute contestation que des Arméniens, établis dans le pays, et connaissant plus ou moins la médecine, y ont largement contribué.

C'est sous le nom arménien « Cabotz » que la plante fut connue tout d'abord; le mot « Cabotz » est très ancien; toutes ses autres appellations ont été créées postérieurement.

Pour prouver l'ancienneté de ce mot, qu'il me suffise de rappeler que Karabet d'Abyssinie ne sachant probablement pas bien lui-même l'étymologie du mot « Cabotz », l'avait cru appartenant à la langue arabe, tandis que le docteur A. Brayer, grâce à ses recherches et consultations auprès des littérateurs arméniens, reconnut (page 430) que le mot est purement arménien.

Le docteur Brayer nous dit qu'en 1822 Karabet d'Abyssinie avait déjà salué sa 90e année, et qu'il avait fait dans sa vie de multiples voyages en Abyssinie; il était donc né en 1732; à supposer qu'il ait commencé ses voyages vers l'âge de 25 à 30 ans, on arriverait aisément à conclure que dès l'année 1757, Karabet était au courant des effets thérapeutiques du kousso, que les Abyssiniens bien avant lui usitaient sous le nom de « Cabotz ».

Nous avons vu cependant que c'est l'Arménien Karabet qui indiqua au docteur Brayer la dose et le mode d'administration des fleurs de kousso; c'est Karabet qui en donna une description quasi-botanique assez détaillée, c'est celui-ci enfin qui, en présence du docteur Brayer guérit avec le « Cabotz » un malade en proie au ténia depuis une dizaine d'années.

Ne serait-il pas juste qu'à côté du nom français du docteur A. Brayer, celui de l'Arménien Karabet, le promoteur du Kousso à Constantinople, figurât dans l'histoire de la médecine et de la pharmacie ?

UNE ÉCOLE FRANCO-ARMÉNIENNE

À PARIS,

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

[Nous apprenons avec un vif plaisir que, dans la colonie arménienne de Paris, on songe à ouvrir une école secondaire franco-arménienne, dans l'intention de préparer de jeunes Arméniens à suivre les cours des différentes facultés de Paris. C'est une entreprise des plus louables (même si, à notre avis, un foyer Arménien était plus désigné qu'une école), étant donné qu'anciennement, et jusqu'en 1871, il y avait, à la rue Monsieur, le collège Mouradian, dirigé par les PP. Mkhitharistes de Venise. Nous croyons intéressant et utile à la fois de rappeler à ce sujet le décret royal qui autorisait l'ouverture dudit collège en 1845. Voici ces documents, qu'on saura peut-être gré de reproduire ici même. F. M.]

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DIRECTION POLITIQUE.

Paris, le 19 mai 1845.

Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 novembre dernier, avait pour objet d'obtenir l'autorisation de transporter à Paris le Collège que votre Congrégation possède à Pa-

doue et de l'établir en France pleinement indépendante de l'Université Royale.

Cette demande a été accueillie avec l'intérêt qu'elle méritait. Le Gouvernement du Roi connaît les titres qui recommandent à l'estime publique l'institut des religieux Mekhitaristes, le bon esprit qui l'anime, les travaux utiles et respectables qu'il poursuit dans un but de civilisation nationale.

La France qui, comme protectrice du catholicisme en Orient, a déjà montré tant de sollicitude pour les intérêts de la Nation Arménienne, saisira toujours avec plaisir l'occasion de lui donner de nouveaux témoignages de cette sympathie si légitime.

Vous saviez, Messieurs, que le Gouvernement du Roi déférant aux vœux que vous m'avez exprimés, consentait à la translation à Paris de votre Collège de Padoue, pour y exister dans une complète indépendance à l'égard de l'Université. Ce collège ne relèvera que de l'autorité et de la juridiction du Supérieur Général de votre Congrégation; il jouira de toute la liberté d'enseignement, de direction, d'administration disciplinaire et économique qu'il peut désirer.

Il n'aura de rapports qu'avec le Ministre de l'Instruction publique, et à cet égard je me félicite de pouvoir vous donner des explications propres à lever tous les doutes, à prévenir tous les commentaires.

En effet, ces rapports ne doivent avoir pour objet que la protection même que l'établissement en question vient chercher en France. Le Ministre chargé de l'Instruction publique ne sera que l'intermédiaire naturel et bienveillant entre le Gouvernement du Roi et la Congrégation.

C'est à lui qu'elle pourra s'adresser pour obtenir, au besoin, l'appui des lois et le bénéfice des garanties de liberté et des écurité dont chacun est admis à jouir en France. Elle peut compter d'avance sur sa constante sollicitude. En un mot, Messieurs, indépendance pleine et entière du Collège Arménien au point de vue scolaire, administratif et disciplinaire; rapports entre lui et le Ministre de l'Instruction publique en ce qui touche seulement les éventualités d'une protection que ce Ministre sera toujours empressé de lui assurer. Telles doivent être les bases de l'existence de cet établissement en France.

Une semblable situation n'a sans doute rien que de conforme à la demande de M^r^ l'Archevêque de Siunique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : DUCHATEL.

Palais de Neuilly, le 11 juin 1846.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande présentée par les Sieurs Sarkis et Sorguggi, fondés de pouvoirs de l'Académie Arménienne des Mekhitaristes de Venise, afin d'obtenir l'autorisation de transférer à Paris le Collège qui a été institué par cette Académie à Padoue, sous le nom de Collège Arménien de Samuel Moorat, et d'ériger cet établissement sous la seule autorité et juridiction du Supérieur des Arméniens Mekhitaristes de Venise.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La Fondation à Paris d'un collège catholique Arménien sous la dénomination de Collège Arménien de Samuel Moorat, par les soins et aux frais de l'Académie Arménienne des Mekhitaristes de Venise est approuvée.

ARTICLE 2.

Ce Collège est placé sous la protection spéciale du Gouvernement Français. Il est constitué comme un établissement d'utilité publique étranger, et demeure entièrement libre pour les études et pour la discipline comme pour l'administration.

ARTICLE 3.

Il ne pourra y être admis que des élèves de Nation Arménienne qui auront été désignés par le Supérieur des Mekhitaristes de Venise ou par son délégué.

ARTICLE 4.

L'autorité administrative, la direction et la surveillance de tout l'établissement appartiennent à un délégué du Supérieur des Mekhi-

taristes de Venise. Ce délégué prend le titre de Directeur du Collège Arménien de Samuel Moorat.

ARTICLE 5.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait au Palais de Neuilly, le 11 juin 1846.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'État
au Département de l'Instruction publique,

SALVANDY.

Pour ampliation :

Le Maître des Requêtes, chef du Secrétariat,

RAVASSON.

À PROPOS

DE L'ART ARMÉNIEN.

NOTE

PAR V. P.

L'enquête menée dans ces trente dernières années, relative à l'art arménien, aux influences qu'il a subies comme à celles qu'il a exercées, a provoqué toute une éclosion de publications qui sont du plus vif intérêt. Il suffira d'évoquer les noms de Charles Diehl, de Gabriel Millet, de Josef Strzygowski, de Frédéric Macler, pour se représenter au vrai ce que fut l'effort consacré dernièrement à l'étude de l'art arménien dans ses multiples manifestations.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici l'opinion de M. V. Stassoff sur l'art arménien et sur l'influence qu'il a exercée sur l'ancien art russe. La chose est d'autant plus souhaitable que M. V. Stassoff a exprimé son opinion en ayant surtout en vue l'art byzantin, envisagé comme le générateur unique de l'ancien art russe.

M. V. Stassoff est l'auteur d'un ouvrage bien connu : *L'ornement slave et oriental*, publié par ordre du gouvernement russe en 1886-1887, à Saint-Pétersbourg, in-fol., 78 pages + CLVI planches en couleurs. Les pages 66-70 et les planches CXLI-CXLVIII sont consacrées aux manuscrits arméniens.

Cet ouvrage est le résultat des études et des recherches faites par M. Stassoff pendant vingt-cinq ans.

Durant un quart de siècle, l'auteur a travaillé non seulement en Russie, mais il a fait plusieurs voyages dans l'Europe occidentale, visitant les principales bibliothèques et recueillant les docu-

ments d'art qui l'intéressaient et qui avaient trait à ses études de prédilection.

L'opinion à laquelle je faisais allusion ci-dessus est exposée dans un article que M. Stassoff publia, au cours de la parution du livre que je viens de mentionner, et intitulé *Les manuscrits arméniens et leur ornementation* (Journal du Ministère de l'Instruction publique, Saint-Pétersbourg, septembre 1886).

Cet article avait surtout pour but de relever les erreurs et les inexactitudes qui apparaissaient, nombreuses, dans une publication donnée la même année, en Russie, en langue française, et qui reproduisait, avec quelques modifications, la notice du comte Ouvaroff sur la bibliothèque d'Etchmiadzin (V^e^ congrès archéologique tenu à Tiflis en 1879).

Regrettant qu'on écrive si peu sur les trésors artistiques orientaux de Russie en général, et sur l'art arméno-byzantin en particulier, M. Stassoff déplore qu'il y ait si peu de gens qui aient une idée quelconque (si minime fût-elle) de ces documents d'art représentés par les manuscrits arméniens.

Désireux de faire mieux connaître la valeur réelle de la notice du comte Ouvaroff sur les manuscrits arméniens d'Etchmiadzin, M. Stassoff ajoute les renseignements personnels qu'il a recueillis en étudiant les manuscrits arméniens de San Lazzaro à Venise, et il expose ses opinions et ses remarques, à l'effet de faire davantage connaître les origines de l'art national russe.

Il est donc intéressant de citer les observations de ce savant, sans toutefois entrer dans les détails de son article, où l'auteur souligne les particularités originales et le degré de perfectionnement atteint par cette ornementation arménienne.

M. V. Stassoff observe notamment que « l'art arménien et l'art géorgien ont exercé, à une certaine époque, une influence très grande sur l'art russe au moment de sa formation, et qu'il est actuellement impossible, en étudiant les premières périodes de l'art russe, soit en architecture, soit en ornementation, soit en peinture, de négliger l'influence des arts arménien et géorgien. Ne songer qu'à l'art byzantin, ne trouver que dans l'art byzantin les sources premières de l'art national russe, ne voir exclusivement que dans l'art byzantin le prototype des formes artistiques russes, c'est faire preuve d'un grand égarement. Dans bien des cas, surtout en architecture russe, les influences étaient non seulement byzantines, mais aussi arméno-byzantines et géorgiano-byzantines ».

Au moment où, de par les travaux des savants qui s'en occupent, l'art arménien est à l'ordre du jour, il pouvait paraître opportun de rappeler l'opinion de Stassoff, qui a vu beaucoup de monuments arméniens et qui était à même de se former un jugement bien établi.

CHRONIQUE.

LA POPULATION ETHNIQUE

DE

LA POPULATION ACTUELLE DE TRANSCAUCASIE[1].

D'après les statistiques officielles du recensement de la population de l'U. R. S. S. en 1926, la Fédération des Républiques Soviétiques de Transcaucasie serait, au point de vue ethnique, partagée en trois groupes principaux : les groupes géorgien, arménien et turk (d'Azerbaïdjan). A eux seuls, ces trois groupes constituent les 76,02 p. 100 de la population totale de Transcaucasie.

Les Turks, avec 1.652.768 individus, constituent les 28,2 p. 100 de la population de Transcaucasie.

Les Géorgiens, avec 1.470.435 âmes, constituent les 25,09 p. 100 de la Fédération.

Les Arméniens, avec 1.382.593 âmes, constituent les 22,73 p. 100 de l'ensemble de la population.

Viennent ensuite les Russes au nombre de 366.178, soit les 5,7 p. 100 de l'ensemble; les Mingréléens, 4,13 p. 100; les Ossètes, 1,95 p. 100; les Montagnards, 1,32 p. 100; les Taliches, 1,32 p. 100, etc.

L'élément étranger habitant la Fédération de Transcaucasie est assez important: il est de 68.000 âmes, soit les 1,15 p. 100 de l'ensemble. Les principales nationalités étrangères sont : les Persans, 47.681; les Grecs, 11.946; les Turcs, 7.286.

[1] Extrait de *Bulletin périodique de la presse russe*, n° 171, p. 12.

LA SITUATION DES RÉFUGIÉS AU LIBAN ET EN SYRIE[1],

PAR

LE MÉDECIN PRINCIPAL DUGUET.

Dès son arrivée en Syrie et au Liban à l'armistice de 1918, la France ne s'est pas trouvée seulement en présence de problèmes politiques et militaires. Une double tâche urgente s'imposait à elle : secourir les populations affamées du Liban et rapatrier les diverses populations chrétiennes qui, de Cilicie et d'Anatolie, avaient fui leurs foyers. Disons tout de suite que ces populations, Arméniens, Grecs catholiques, Syriens catholiques (ou Assyro-chaldéens), etc., furent victimes des mêmes vicissitudes — on ne saurait donc les séparer dans l'étude qui suit — leurs misères furent communes; commune aussi doit être la sympathie qui leur est due.

La guerre fut pour les populations chrétiennes du Liban une période de détresse effroyable. A la fin de 1918, les enfants, les vieillards mouraient de faim dans les rues de Beyrouth. Au cours des deux derniers mois de 1918 et de l'année 1919, la France dépensa sept millions de francs pour le ravitaillement du Liban; 10,000 enfants furent recueillis dans 20 orphelinats réorganisés et créés dans ce but, ce fut leur salut.

A ces malheureux s'ajoutaient les populations chrétiennes (arméniennes en majorité) qui, après s'être réfugiées au Liban et en Syrie, durent être ramenées dans leurs territoires de Cilicie et d'Anatolie lors des projets de création des États arméniens indépendants d'Asie Mineure. Le montant des dépenses engagées de ce fait par la France dépasse quarante millions de francs.

Il fallut en outre réinstaller ces malheureux dans leurs anciens pays. Car, là où la guerre n'avait pas apporté ses dévastations, les haines religieuses avaient entraîné la destruction des biens et

[1] Extrait de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 9e année, n° 101, mai 1927, p. 299-314.

ruiné les anciens propriétaires. La France dut donc, en Cilicie, multiplier ses efforts pour permettre aux rapatriés de vivre dans leurs foyers dévastés; sans distinction de races, elle créa des œuvres d'assistance par le travail, des orphelinats, chrétiens aussi bien que musulmans, des écoles professionnelles. Cinq millions de francs furent encore dépensés en 1921 pour ces œuvres.

Mais les accords d'Angora allaient bientôt réduire à néant tous ces sacrifices et tous ces efforts. L'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises fut l'occasion, en décembre 1921, d'une nouvelle émigration des populations chrétiennes si péniblement rétablies une première fois dans leurs demeures; un second exode enlevait alors, et pour toujours cette fois, des riches régions qu'elles avaient fertilisées et où elles avaient rêvé de reconstituer un foyer national, les populations arméniennes et chrétiennes qui redoutaient des représailles. Les fugitifs aisés allèrent à Chypre et en Egypte. Les autres refluèrent en masse sur la Syrie et le Liban. En quelques jours, 14,000 d'entre eux passaient la frontière par voie de terre et s'établissaient à Alexandrette et à Alep; 16,000, embarqués en hâte à Mersine sur des bateaux affrétés par la France, venaient se réfugier sur la côte libanaise, à Beyrouth en particulier.

Un an après, en automne 1922, les derniers chrétiens qui s'étaient cramponnés à leur sol natal, se voyaient forcés à l'exil. Au 1er janvier 1923, 14,766 nouveaux réfugiés avaient gagné Alep; en juin 1923, on en comptait 27,308, dont un tiers de Grecs et deux tiers d'Arméniens, que la victoire turque obligeait à quitter l'Anatolie. En six mois, les autorités françaises leur distribuèrent 2,875,920 rations.

A la fin de 1923, ce lamentable exode pouvait être considéré comme terminé; il avait entraîné environ 125,000 personnes. La France, mandataire de la Société des Nations, avait pris à sa charge la tâche de réaliser l'œuvre d'humanité qui lui incombait et avait dépensé dans ce but, au total, 50 millions de francs qui se répartissent ainsi :

Frais de nourriture	40 p. 100 [1]
Frais de transport	40 —
Soins médicaux	4 —
Logement et divers	16 —

[1] 17,555 rations journalières en janvier 1923.

A cet effort financier s'ajoutait, sans qu'il soit possible de l'évaluer, le secours considérable fourni par le Haut-Commissariat, l'armée et leurs services.

En 1924-1925 la France a continué à s'occuper des réfugiés d'Asie Mineure, leur assurant les soins gratuits, les médicaments, améliorant dans la mesure du possible leurs conditions matérielles d'existence, s'efforçant en un mot de les empêcher de mourir, tout en essayant d'organiser leur activité mais sans porter atteinte à l'équilibre économique du Liban et de la Syrie, lui-même fortement ébranlé.

Un problème redoutable en effet se posait, celui de recevoir et même d'implanter, dans des pays déjà durement éprouvés par de longues années de guerre, un peuple nouveau de près de 80.000 individus [1], dont la détresse s'ajoutait à la gêne qu'éprouvaient déjà les habitants du Liban et de la Syrie. Il faut reconnaître à la louange de ces dernières populations qu'aucun trouble ne se produisit.

Les États sous mandat avaient même apporté une large contribution au soulagement de toutes ces misères; les chiffres suivants sont fort éloquents :

État du Liban. — Journées d'hospitalisation des réfugiés de 1919 à 1926 : 40,000 environ, soit 400,000 francs en 1925 : 2,047,500 piastres syriennes.

Etat de Syrie. — En 1922-1924, secours aux réfugiés : 802,198 francs français.

Sandjak d'Alexandrette. — Secours aux réfugiés en 1919, 1920, 1924 : 1,459,209 piastres égyptiennes, 1,442,635 piastres syriennes.

Telles sont, dans les grandes lignes, les obligations considérables auxquelles le Haut-Commissariat a dû faire face depuis 1919 pour abriter, secourir, soigner, protéger les populations chrétiennes réfugiées sur les territoires placés sous mandat français. Ainsi, la France, fidèle à ses traditions d'humanité, apportait à ces malheureux les premiers secours, alors qu'elle-même avait

[1] C'est le nombre de réfugiés chrétiens, presque tous arméniens qui reste actuellement dans les États sous mandat français du Proche Orient.

à réparer, avec ses seules ressources, les dévastations formidables que la guerre avait semées sur son territoire national.

Il faut reconnaître qu'elle ne fut pas absolument seule.

Cette immense détresse matérielle et morale des chrétiens d'Orient, du peuple arménien en particulier, qui, après des années de souffrances sans exemple dans l'histoire, voyait s'évanouir à jamais l'espoir de reconstituer son foyer national, éveillait des générosités qui s'exercèrent de la façon la plus heureuse, parallèlement à l'action de la Puissance mandataire.

La Mission française des camps arméniens, branche de la mission des Pères jésuites en Syrie, fut fondée en 1923 par des missionnaires français venus d'Anatolie et subventionnée dès le début par le Haut-Commissariat français.

Elle comprend trois centres principaux :

A Beyrouth trois écoles (dont une maternelle) avec 400 élèves, un dispensaire qui soigne une moyenne de 3,500 malades par an, un ouvroir de broderies orientales (30 ouvrières), un bureau de placement chargé également de surveiller l'émigration en Amérique et en France.

A Alep : trois écoles (500 élèves) avec cours du soir pour les jeunes ouvriers.

A Damas : une école qui a perdu de son importance depuis 1925, la plupart des Arméniens de Damas ayant reflué sur Beyrouth.

Dans les écoles, la langue arabe est enseignée avec le français afin que les jeunes réfugiés dont les familles ont acquis la nationalité syrienne et libanaise par application du traité de Lausanne puissent fournir au développement économique du pays qui les a reçus un apport précieux de population ouvrière ou agricole, intelligente et active.

D'autres œuvres françaises, subventionnées par le Haut-Commissariat et confiées à la direction du Père Remy s'occupent encore des orphelins arméniens, ce sont les orphelinats d'Alep (Sœurs de Besançon, 100 filles), de Saïda (Sœurs de Saint-Joseph, 40 filles), de Biskenta (Sœurs de Saint-Joseph, 20 filles).

Toutes ces œuvres sont prospères et continuent l'action bienfaisante de la France.

La Croix-Rouge américaine dès 1918 apporta les premiers secours des États-Unis. Elle céda en 1919 la place au Near East Relief qui réalisa une contribution considérable dans les secours à assurer aux populations du Liban et de la Syrie puis à partir de 1922 aux réfugiés chrétiens d'Asie Mineure.

Pendant la première période (1919-1922) furent organisées sur 60 points différents des soupes populaires fournissant jusqu'à 50,000 rations par jour, 30 centres de distributions de vêtements, 8 hôpitaux, 12 dispensaires et 16 orphelinats qui recueillirent 15,000 enfants libanais et syriens. On peut évaluer à 9,000,000 de dollars le total des dépenses engagées pour cette première période afin de secourir la population syro-libanaise affamée et épuisée par cinq ans de guerre et de ruine.

L'exode des chrétiens d'Asie Mineure vint de 1921 à 1923 redoubler la tâche à accomplir. Pendant de longues années avant la guerre le Near East Relief avait organisé des écoles d'orphelins en Anatolie, il dut en disperser les enfants; ceux du sud et sud-est (14,000) furent transportés en Syrie et au Liban avec le concours du Gouvernement français. Le Near East Relief créa 15 orphelinats à Alep, Djebail, Beyrouth, Saïda, etc., apprenant à ces enfants un métier qui leur permît de vivre par la suite.

En 1923 des distributions d'aliments furent faites à Alep, Beyrouth, Damas, à 10,000 Arméniens adultes en moyenne; en 1925-1926, à 4,000 Arméniens venus de Damas à Beyrouth à la suite des troubles de Syrie; 3,000 reçurent des vêtements. Des cliniques furent organisées dans les mêmes villes et soignèrent 10,000 individus. Les dépenses engagées pour ces divers secours s'élèvent à 2,600,000 dollars.

En définitive, le Near East Relief a recueilli 35,000 orphelins dont 15,000 Syriens et Libanais et 14,000 Arméniens. Ses dépenses s'élèvent à 11,600,000 dollars au total.

L'œuvre du Near East Relief a donc été considérable. Elle est actuellement en partie achevée; il ne reste plus que 1,590 enfants dans les orphelinats — auxquels s'ajoutent 92 aveugles recueillis dans le dispensaire atelier de Ghazir, où ils sont éduqués en collaboration avec une société suisse; une société danoise collabore à l'orphelinat de Saïda.

Le Y. W. C. A. « Hut » apporta lui aussi sa collaboration humanitaire en s'occupant en particulier des petites filles : il organisa des inspections, des jeux, des exercices physiques pour les plus jeunes, pour les autres des ateliers et un club pour jeunes filles,

où furent données des leçons de français, d'anglais et d'arménien.

Signalons enfin que la Société des Nations avait chargé Miss Karren Jeppe du soin de rechercher les femmes et les enfants arméniens vivant dans des familles musulmanes. Cette mission a pris fin le 31 décembre 1926.

*
* *

A la fin de 1925, on estimait en Syrie et au Liban à 90,000 le nombre des réfugiés chrétiens (Arméniens en presque totalité). Un bon nombre se sont expatriés, recherchant en France et surtout en Amérique des conditions d'existence plus favorables. En 1926 on en comptait 80,000, mais ce chiffre est en progression constante, du fait du caractère prolifique de la race.

Nous verrons plus loin qu'elle est leur répartition géographique. Disons tout de suite que tous sont bien loin d'avoir retrouvé un foyer et un métier; plus de la moitié sont dans une grande détresse. Il y a là une situation qui ne peut se prolonger [1]. Les camps d'Alexandrette, d'Alep, de Beyrouth représentent des agglomérations qui ne sont pas sans danger. La peste, heureusement vite enrayée, a fait, en 1926, son apparition au camp de Beyrouth. L'incendie y est sans cesse à craindre [2].

Au point de vue social et économique non plus, on ne peut laisser dans l'inaction une population aussi laborieuse; il importe de lui permettre de donner tout son rendement productif.

Enfin le maintien de pareille misère ne serait-il pas interprété comme un manquement suprême aux promesses faites au peuple arménien et le signe de la carence complète de l'intérêt dont ses malheurs l'avait rendu l'objet? Donc, au point de vue sanitaire, social et humain, la question des réfugiés arméniens en Syrie et au Liban doit faire l'objet d'un plan d'ensemble de réparations dont doivent bénéficier les autres réfugiés chrétiens.

C'est cette tâche qu'avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge et du Bureau international du Travail, a voulu entre-

[1] Si les réfugiés ne meurent pas de faim, leur existence n'est pourtant pas assurée.

[2] Il est urgent, matériellement, qu'ils soient secourus. Moralement, il n'est pas moins nécessaire qu'ils soient replacés dans des conditions moins précaires et plus normales.

prendre le Haut-Commissariat français. En 1926, il a établi un programme général qui comporte en particulier :

1° L'installation à Beyrouth d'un nouveau quartier arménien pour remplacer le camp actuel, si misérable. Un crédit de 3 millions de francs a été accordé dans ce but par le Haut-Commissariat sur les fonds du Liban. Le terrain est acheté et les plans sont en cours d'exécution.

2° L'assainissement et l'amélioration des camps d'Alep.

3° L'assainissement des marais d'Alexandrette dans lesquels les Arméniens campent sous des huttes misérables. Ce dernier programme exigera une somme totale de 10 millions de francs et portera sur plusieurs années. Il va être mis en œuvre dès 1927 pour une somme de 2,354,423 francs. Les fonds sont encore à trouver pour la plus grosse partie.

4° Le placement dans les centres agricoles des familles d'agriculteurs actuellement groupées dans les camps, en vue de permettre aussi bien l'installation définitive des réfugiés comme fermiers ou propriétaires que le déménagement de ces camps. En décembre 1926 un premier essai d'installation d'Arméniens agriculteurs a été tenté dans la région de Tyr-Nakoura — au Liban sud. Chaque famille a été dotée d'une paire de bœufs, d'instruments aratoires et d'argent de première mise; c'est un essai qu'il importe de réaliser en grand, en raison des résultats encourageants qu'il a déjà donnés. D'autres groupements sont à l'étude, mais les fonds manquent pour cette réalisation. La Puissance mandataire et les États sous mandat ne peuvent en assurer les frais, c'est pourquoi il importe de faire appel à la générosité privée.

C'est en effet un programme d'une grande envergure qui portera sur plusieurs années et exigera pour son exécution complète des sommes considérables.

Depuis la fin de 1925, le Comité international de la Croix-Rouge puis le Bureau international du Travail, par l'intermédiaire de leurs délégués, M. Schlemmer, qui installait à Beyrouth dès janvier 1926 le très actif M. Burnier, ont puissamment secondé les efforts de la Puissance mandataire dans son œuvre réalisatrice et lui ont apporté le concours le plus dévoué et le plus efficace.

La septième Assemblée de la Société des Nations, à la demande de la délégation française, donnant suite aux études préalables

faites par le Comité international de la Croix-Rouge et par la Section des Réfugiés du Bureau international du Travail et du Haut-Commissaire, le Dr Nansen, a invité cette Section à coopérer avec les autorités de la Puissance mandataire pour assurer l'établissement des réfugiés arméniens en Syrie, et à coordonner les efforts des organisations privées désireuses d'apporter leur aide à ces réfugiés.

Le Bureau international du Travail et le Haut-Commissaire pour les réfugiés ont constitué un « Comité arménien », composé des représentants de ces organisations pour les assister dans l'œuvre en question; l'étude des moyens propres à la réaliser a été activement poursuivie par la Section des réfugiés, d'une part, en liaison avec les autorités françaises, et par les organisations privées d'autre part, quant à ce qui concerne leur participation; et le résultat de ces travaux a reçu un commencement d'exécution.

En décembre 1926, M. Johnson, chef de la Section des réfugiés du Bureau international du Travail et Haut-Commissaire adjoint de la Société des Nations pour les réfugiés, est venu s'enquérir sur place des conditions dans lesquelles se présentait la question des réfugiés. Il a été mis à même de se rendre compte de l'urgence à résoudre le problème humain et social qui se pose. Il a pu étudier dans tous ses détails le programme établi par la France. Ses visites dans les principaux centres occupés par les réfugiés et dans les diverses zones du territoire où de nouveaux groupements sont susceptibles d'être installés soit au Liban, soit en Syrie, lui ont montré l'importance de la tâche urgente à accomplir, et la nécessité de procéder avec méthode en vue de réaliser les meilleures chances d'installation définitive avec le maximum de sécurité. Sa visite a eu le résultat le plus précieux.

Par arrêté du 31 décembre 1926, le Haut-Commissaire de France en Syrie a constitué un Comité central de secours chargé du service d'assistance aux réfugiés arméniens, et lui a alloué pour son fonds de roulement une somme de 3,000,000 de francs.

Ce Comité central est composé de représentants des services du Haut-Commissariat de France intéressés dans l'œuvre d'établissement des Arméniens, du représentant du Bureau international du Travail et du Comité international de la Croix-Rouge, d'un représentant des organisations arméniennes, et de trois représentants des œuvres privées de secours aux Arméniens, lesquels forment auprès du délégué du Bureau international du Travail un Comité consultatif.

Trois sous-comités locaux à Beyrouth, Alexandrette et Alep dépendent du Comité central, et sont chargés de l'exécution sur place de ses actions; ils sont composés de représentants des services locaux intéressés et de représentants des organisations arméniennes locales.

Le programme ébauché a en effet pour objet de réaliser l'installation aussi définitive que possible des Arméniens réfugiés en leur permettant de reprendre leur existence passée par l'exercice de leur profession antérieure, sans concurrencer les populations locales. C'est pourquoi une première besogne s'impose : retirer des villes tous les Arméniens agriculteurs, en leur procurant des terres où, non comme ouvriers agricoles, mais surtout comme fermiers à long bail, ou mieux encore comme propriétaires, ils pourront reprendre une vie normale; l'accession à la propriété (par location-vente en dix ans par exemple) est l'idée dominante de l'œuvre. Pour des raisons essentielles de sécurité, les terres choisies ou à trouver devront être dans des régions calmes, à l'abri de toute querelle de race, de préférence à proximité de la mer et au débouché des grandes voies commerciales. Ainsi pourront être constitués des foyers ruraux d'attraction qui dégageront d'autant les agglomérations urbaines.

D'autre part les quartiers urbains ont été déjà l'objet d'améliorations importantes qu'il importe de renforcer. A Alep, les trois camps actuellement existants se présentent dans des conditions bien différentes. Si le premier camp, construit sous l'empire de l'urgence, reste en désordre et doit être sérieusement amélioré, le second camp est moins misérable et marque déjà de notables progrès à poursuivre, alors que le troisième camp constitue une agglomération saine et bien aérée. D'ailleurs la situation des Arméniens d'Alep est moins misérable qu'on a pu le dire. La majorité exerce une profession, celle de tisserand en particulier : 2,000 métiers fonctionnent sur un total de 8,671 familles. De nombreux manœuvres sont occupés en ville et des agriculteurs attendent qu'on leur donne des terres où ils pourront s'établir. Un plan pour leur installation est à l'étude.

La situation des Arméniens d'Alexandrette est des plus misérables, malgré les efforts constants faits pour l'améliorer. Dans les faubourgs marécageux répartis autour de la ville 1,350 familles sont dispersées, dont 440 dans le plus complet dénuement. Le paludisme les décime.

Par contre 992 familles d'Arméniens répartis dans les régions

agricoles de Beylan et de Kirik-Khan sont dans une situation moins précaire; la plupart vivent de leur travail; 77 seulement sont dans la misère et 285 ont encore besoin de secours. C'est dans cette région que le Comité central se propose d'orienter d'abord son principal effort d'installation agricole.

Il en sera de même pour la région d'Antioche (région du Djebel-Moussa) où, depuis plusieurs siècles, une colonie importante d'Arméniens (480 familles) est installée dans des conditions favorables.

Des agglomérations, disséminées le long de l'Euphrate Djerablous (310 familles), Membidgé (98 familles), Rakka (42 familles), Deirezzor (47 familles) et dans la vallée du Kabour (Hassetché : 110 familles), vivent convenablement dans des régions d'une fertilité extrême, mais où l'établissement des réfugiés arméniens ne pourra être étendu que lorsque les possibilités d'installation dans les régions du littoral auront été épuisées.

Il existe des groupes arméniens à Hama (340 familles) et à Homs (148 familles), qu'il ne paraît pas opportun d'augmenter.

Il en est de même de ceux de la région de Damas (829 familles), dont beaucoup ont reflué sur Beyrouth à l'occasion des troubles de 1925-1926. Il semble au contraire indiqué de les disperser dans d'autres zones, où les passions religieuses soient moins vives.

La situation des Arméniens de la région des Alaouites ne donne lieu à aucune inquiétude. 546 familles (représentant 1.961 individus) sont dispersées dans une région surtout agricole où elles ont été bien accueillies et doivent être considérées comme définitivement fixées.

Il en va malheureusement autrement des Arméniens du Liban. C'est en particulier pour ces réfugiés que se pose le problème le plus urgent et aussi le plus complexe.

C'est sur Beyrouth en effet, comme il a été dit précédemment, qu'ont été dirigés en hâte par mer les Arméniens chassés de Cilicie par le retour des Turcs — on doit évaluer leur nombre dans l'État du Liban à 24,000 — dont 1,000 à Tripoli, 1,000 à Zahle et 21,000 à Beyrouth, plus quelques isolés répartis dans des localités de la côte. C'est la ville de Beyrouth qui a reçu et conservé la plus grande quantité de ces réfugiés. Recueillis en hâte dans un camp sous tentes, ils se sont peu à peu installés dans des baraques misérables constituant une agglomération malsaine dont la suppression s'impose sans délai. Déjà des cas de peste se sont produits en octobre 1926 obligeant à des me-

sures sévères (destruction par le feu de 120 baraques, vaccination en masse).

Le programme du Haut-Commissariat comporte, comme il a été dit plus haut, le retrait de tous les agriculteurs et leur placement à la campagne et le transfert des autres dans un quartier plus salubre. Le Comité de Beyrouth a acheté dans ce but un terrain de quatre hectares situé sur des hauteurs dominant la ville à l'est, et dont l'aménagement est actuellement confié à un architecte en vue de l'édification de maisons simples mais saines.

On estime que 1,500 familles environ ont besoin d'être logées et que 1,000 autres devront être dispersées dans des installations agricoles.

En résumé on peut estimer qu'en 1927, 80,000 Arméniens réfugiés sont répartis en Syrie et au Liban et se trouvent dans la situation suivante :

	SYRIE.	ÉTAT DES ALAOUITES.	LIBAN.	TOTAUX.
	—	—	—	—
Vivant de leur travail n'ayant besoin d'aucun secours (environ)	37.000	2.700	9.500	
Vivant de leur travail ayant besoin de secours (environ)	13.000	//	13.500	26.500
Dans le dénuement (environ)	6.500	//	6.000	12.500

L'action du Comité de secours devra donc s'exercer sur presque 40,000 individus, parmi lesquels on doit compter :

Agriculteurs, 24.000 environ;
Artisans des campagnes, 4.000 environ;
Artisans urbains, 12.000.

Les Arméniens représentent le plus grand nombre des réfugiés; leurs misères répétées ont ému le monde entier depuis de nombreuses années, et ils ont certes droit à l'entr'aide universelle.

Mais il ne faut pas ignorer toutefois que toutes les populations chrétiennes d'Asie Mineure ont fui en désordre leurs maisons et leurs champs; Grecs, Syriens, Assyro-chaldéens de toutes confessions participèrent au douloureux exode.

C'est donc plusieurs milliers de ces réfugiés qui s'ajoutent à ces longues listes d'Arméniens. Les Syriens catholiques sont au

nombre de 4,750 répartis en 958 familles originaires de Mardin, Diarbakir, Ourfa, etc., et distribués ainsi : 400 familles à Beyrouth, 88 à Zahlé, 40 à Tripoli. 400 autres familles sont dispersées en Syrie, dont 80 à Damas, 200 à Alep, 90 sur l'Euphrate, 30 à Homs; celles de Beyrouth en particulier sont dans la même situation misérable que les Arméniens. Pour tous ces malheureux aussi sont nécessaires les secours de logement, d'installation agricole. Ils représentent d'ailleurs un nombre inférieur à celui, considérable, des Arméniens; mais figurant au même martyrologe, ils doivent bénéficier des mêmes mesures de charité.

Tel est le bilan de l'œuvre considérable dont l'accomplissement est un devoir d'humanité. Déjà un effort immense a été réalisé sous l'égide de la France. Orienté d'abord vers le but d'empêcher ces malheureux de mourir, il tend maintenant à l'amélioration progressive de leur situation morale et matérielle, à leur incorporation à une vie sociale normale.

Pour cela il est impossible d'employer à l'égard de tous une méthode de secours uniforme. Il faut rendre à chacun la possibilité de travailler suivant ses aptitudes professionnelles et dans le milieu pour lequel il a été formé. C'est donc en définitive par la création de maisons salubres en ville et de colonies agricoles que l'on peut efficacement et durablement venir en aide aux réfugiés. C'est à quoi voue ses efforts l'organisation créée pour l'établissement de ceux qui se trouvent en Syrie et au Liban. Mais il est nécessaire qu'elle soit aidée financièrement par tous ceux que son œuvre intéresse et, comme celle-ci est actuellement la seule pratiquement et immédiatement réalisable en faveur des malheureuses populations à qui tant de promesses ont été faites, tous ceux qui ont à cœur de leur prouver réellement leur intérêt tiendront à coopérer à l'édification pour elles de foyers stables et sûrs dans des contrées auxquelles les attachent des liens économiques et historiques.

Les contributions qui seront apportées dans ce dessein seront gérées par le Comité spécialement constitué pour seconder la Section des réfugiés du Bureau international du Travail. Elles peuvent être remises au Haut-Commissariat de la Société des Nations ou au Comité international de la Croix-Rouge. Elles seront affectées très exactement selon les intentions manifestées par les donateurs et au profit des catégories de réfugiés indiquées par eux, soit pour créer une ou plusieurs fermes, soit pour construire une ou plusieurs habitations urbaines.

Déjà certaines contributions importantes ont été généreusement apportées : l'Union des organisations philarméniennes britanniques (Lord Mayor's Fund, Friends of Armenia, Save the Children Fund, Society of Friends), qui suit attentivement le développement de l'établissement des Arméniens en Syrie et mène une active campagne pour y intéresser l'opinion et récolter des fonds pour son exécution, a versé jusqu'ici 5,000 livres sterling.

Le Haut-Commissaire de la Société des Nations pour les Réfugiés, qui, avec la Section des Réfugiés du Bureau international du Travail, coordonne toute l'œuvre, en coopération avec le Haut Commissariat de France en Syrie, a fourni 3,000 livres sterling.

L'Union Générale Arménienne de bienfaisance a promis le 10 p. 100 des sommes données par les organisations privées, jusqu'à concurrence de 2,000 livres sterling pour l'année courante, et a effectué une première remise de 500 livres.

D'autres participations peuvent être escomptées. Mais il n'en reste pas moins un gros effort à faire, universellement, auprès du public, pour que les ressources indispensables à l'achèvement de l'action éminemment humanitaire entreprise soient réunies.

Et ce ne sera point un capital aliéné à jamais; car si l'intention est de fixer définitivement tous ces malheureux et de les rendre avec le temps propriétaires de leurs maisons ou de leurs terres, il est néanmoins prévu qu'ils contribuent à l'amortissement des sommes engagées, soit par un système de location-vente, soit par un système de vente à terme. Ainsi les avances qui leur seront consenties feront retour peu à peu au fonds central constitué par les contributions des bienfaiteurs, sous la forme d'un « fonds de roulement » permettant d'achever progressivement toute la tâche entreprise et susceptible, par la suite, d'être utilisé pour remédier à d'autres semblables infortunes.

ENQUÊTE

SUR

LA SITUATION MORALE ET MATÉRIELLE

DES ARMÉNIENS DANS L'ARDÈCHE[1],

FAITE

PAR Mme MITARD,

VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION D'AUBENAS
ET DE LA FÉDÉRATION ARDÉCHOISE.

I. *Quels sont les éléments du contrat de travail des Arméniens qui travaillent dans les usines de votre Section ? Ce contrat diffère-t-il de celui des ouvriers français ? Si oui, en quelle manière ?*

En principe, le contrat de travail des Arméniens dans les usines françaises est le même que celui des ouvriers français. Les Arméniens marquent d'ailleurs une prédilection pour les usines françaises, où ils sont traités d'une façon toute nouvelle pour eux. Malheureusement, dès qu'une fluctuation de salaire se produit dans ces usines, les ouvriers français, par un raisonnement simpliste, en accusent la présence de la main-d'œuvre étrangère; ainsi se crée un état d'esprit défavorable aux Arméniens.

Quelques usines et ateliers arméniens s'établissent dans l'Ardèche, il y aurait intérêt à savoir si les industriels arméniens connaissent bien la législation française du travail et s'y soumettent, tant pour l'observation du repos hebdomadaire que pour la durée, la répartition des heures du travail, et l'établissement du salaire. Il semble bien qu'il y ait, à cet égard, lieu de signaler spécialement ces usines à l'inspection du Travail.

[1] *Ancien combattant de l'Ardèche*, n° du 25 décembre 1927.

II. *La pratique du « contrat fictif » existe-t-elle dans votre région ? Connaissez-vous des ouvriers arméniens sans travail par suite de ce contrat ?*

La pratique du contrat fictif semble être abandonnée. Il y en a eu beaucoup en 1923-1924-1925, années qui correspondent à l'arrivée en foule des Arméniens en France. En fait, il y a peu de chômeurs arméniens en ce moment, mais il y en a beaucoup qui n'étant qualifiés pour aucun métier travaillent dans des conditions dérisoires et pour n'importe quel salaire, ce qui les maintient dans un état voisin de la misère, et ce qui contribue à accréditer cette opinion parmi les travailleurs qu'ils font baisser les salaires.

III. *Quelle est l'attitude des municipalités de votre région en présence des malades et des chômeurs indigents arméniens ?*

Les municipalités sont bienveillantes, les initiatives heureuses de leur part ne se comptent plus; maires ou secrétaires usant de leur influence pour procurer du travail, distributions de vivres ou de vêtements en temps de chômage, large hospitalisation des malades, des femmes en couches. Les œuvres de bienfaisance de caractère officiel ouvrent volontiers leurs portes; telle l'œuvre de l'Hygiène de l'Enfance qui porte secours à tout nouveau-né sans exception. Il faut signaler quelques industriels qui, soucieux du bien-être de leurs ouvriers, ont paré aux premières nécessités de malheureux qui n'avaient ni abri ni vêtements. Ceux-là, en fournissant, moyennant une retenue minime sur le salaire, couchage, logement, nourriture, ont accompli une œuvre humanitaire, bien que le résultat final de leur combinaison n'ait pas été désavantageux pour eux non plus. Remarquons en passant que cette retenue sur les salaires a pu faire croire aux ouvriers français que les Arméniens, en acceptant des salaires inférieurs aux leurs, leur faisaient concurrence.

De l'ensemble de ces manifestations il résulte que nous n'avons affaire qu'à des manifestations de bonnes volontés individuelles, et que les secours à ces étrangers ne sont pas organisés. Or il arrive que municipalités et sociétés de bienfaisance sont débordées et que des Arméniens manquent de secours suffisants. Enfin on peut se demander comment se résoudrait, en cas de chômage, la question des secours aux Arméniens. Il est probable qu'ils seraient secourus en dernier lieu, si toutefois ils pouvaient l'être.

IV. *Auriez-vous connaissance de quelque injustice subie par les Arméniens du fait de leurs propres interprètes ?*

Des interprètes indélicats ont été inquiétés, l'un d'eux même arrêté. Il y aurait lieu de souhaiter qu'une surveillance active continuât de s'exercer à cet endroit, au moins tant que le nombre des Arméniens entendant et parlant la langue française restera infime.

V. *Y a-t-il des Arméniens qui manifestent un désir de rapatriement en Syrie ? en Arménie soviétique ? Comment envisagent-ils ces deux éventualités : leur nationalisation française, la reconstitution d'une Arménie indépendante ?*

Quelques-uns voudraient retourner soit en Syrie, soit en Arménie soviétique. La majeure partie voudrait rester en France, mais ils se heurtent aux formalités insurmontables de la naturalisation.

La reconstitution de la nation arménienne indépendante est universellement désirée.

[Notre vice-président, M. A.-F. Herold, qui a des intérêts dans l'Ardèche, suit cette affaire de près.]

LA SUISSE ET L'ARMÉNIE[1],

PAR

ED. CH.

Il y a quatre ans, le Département politique fédéral exposait au Secrétariat général de la Société des Nations ce que la Suisse avait essayé de faire pour la nation arménienne, et M. Motta signalait en particulier l'activité de l'école arménienne de Begnins-Genève.

C'est en poursuivant cette œuvre, écrivait-il, que la Suisse entend contribuer à la réussite du foyer national arménien. En effet, si le projet de la délégation arménienne aboutit, les orphelins élevés en Suisse dans la connaissance et le respect de leurs traditions, de leur langue et de leur religion, mettront la patrie, la communauté reconstituée, au bénéfice de leur travail.

On a prononcé tant de discours émouvants sur l'Arménie, on écrivit aussi tant d'articles vibrants à ce sujet, que les sceptiques en ont souvent souri.

Aujourd'hui, cependant, nous tenons à féliciter le Conseil fédéral d'un geste qui sera vivement apprécié, non seulement des colonies arméniennes, mais de tous les citoyens suisses qui savent ce que valent l'indépendance et la liberté.

Sur la proposition de M. Motta, le Conseil fédéral a voté un prêt de 100,000 francs à 3 p. 100, remboursable en quinze ans, pour permettre l'acquisition d'un immeuble destiné au Foyer arménien. Ainsi la Confédération suisse appuie-t-elle l'effort magnifique de l'initiative privée. L'Arménie aura son foyer national à Begnins et à Genève. On conçoit que la présence à Genève, siège de la Société des Nations, de l'école arménienne a une grande importance pour la cause générale de l'Arménie. Ce centre d'éducation nationale pour la jeunesse infortunée du peuple martyr,

[1] Extrait du *Journal de Genève*, numéro du 16 mars 1928.

constitue une leçon de choses, un rappel constant non seulement à l'attention de la Société des Nations mais de tous ceux que trouble ce grave problème de justice.

Nous avons si souvent réclamé que la sympathie pour l'Arménie ne se manifestât pas d'une manière platonique mais que la solidarité humaine s'exprimât d'une façon positive, que nous sommes particulièrement heureux de voir le gouvernement suisse faciliter la tâche d'une œuvre admirable entre toutes et bien digne de nos traditions.

Nous sommes persuadés qu'il ne regrettera pas son geste généreux, pas plus que M. Motta qui l'inspira avec tant de sagesse.

COMPTES RENDUS.

A. Dirr. *Einführung in das Studium der kaukasischen Sprachen.* Leipzig (Asia Major), 1928; in-8°, xi + 391 pages et 1 carte.

Il n'y avait, jusqu'ici, aucun ouvrage d'ensemble où s'informer sur les langues du Caucase. Car on ne peut pas prendre au sérieux le livre de von Erckert. M. A. Dirr, dont on connaît les travaux personnels sur plusieurs de ces langues, vient de combler brillamment cette lacune. On ne lui demandera naturellement pas d'apporter une grammaire comparée des langues du Caucase : trop peu de recherches préparatoires ont été faites. Par suite, on ne lui demandera pas de situer ces langues par rapport aux autres : le problème ne se posera en bonne méthode qu'une fois posée une esquisse déjà bien poussée de grammaire comparée. Toutefois les listes de noms de nombre qui figurent à la fin du livre sont suggestives.

Mais M. Dirr donne une idée nette de l'état actuel des recherches et des connaissances; il indique les travaux faits; il donne un premier classement des langues et il caractérise chacun des groupes. Prudent et correct, cet exposé rendra des services inestimables à la fois par ce qu'il enseigne et par ce qu'il apprend à éviter.

L'arménien est trop près des langues du Caucase, il en a sans doute trop subi l'influence pour que le linguiste qui s'occupe d'arménien puisse ignorer ce grand ouvrage, bien que naturellement la langue indo-européenne qu'est l'arménien n'y ait pas de place non plus que le parler iranien qu'est l'ossète ou que les parlers turcs.

On remarquera, du reste, pages 17 et suivantes, de curieuses observations sur certains contacts de l'arménien avec d'autres langues.

A. Meillet.

Տեղեկագիր Հ· Խ· Ս· Հ· գիտութեյան յեվ արվեստի ինստիտուտի (Bulletin de l'Institut des sciences et des arts de la République S. S. de l'Arménie). N° 2, Erivan, 1927; in-8°, 232 pages.

La République soviétique d'Arménie tire parti de son autonomie en matière de civilisation pour développer le travail scientifique : on sait que toujours, dès qu'ils l'ont pu, les Arméniens se sont intéressés à la culture de l'esprit.

Ce second volume — où l'on remarquera l'orthographe nouvelle, fixée d'après la prononciation d'aujourd'hui — apporte un compte rendu de l'activité de l'Institut et treize mémoires originaux qui, à la seule exception d'un mémoire sur la biologie, intéressent l'histoire — dans les républiques soviétiques, on parle plus volontiers de développement matériel, mais les mots ne font rien à l'affaire —, la littérature ou la vie économique.

Comme la plupart des savants ne lisent pas l'arménien, il est indispensable que tous les auteurs de mémoires publiés en arménien s'astreignent à donner un résumé de chaque article en russe ou, préférablement, dans une langue occidentale (allemand, anglais ou français). Quelques auteurs seulement ont pris cette peine nécessaire.

Les articles de caractère linguistique, écrits sous l'influence de M. Marr, appelleraient beaucoup de réserves. Mais on ne peut entrer ici dans la discussion des mémoires d'un recueil.

A. Meillet.

Ս· Ա·· Խ· Ա· Հնութեյունների պահպանութեյան կոմիտեի օրագիր (*Oraguir* [Journal] du Comité d'archéologie de l'Arménie), 3, Erivan, 1927; in-8°; 57 pages et 8 planches hors texte.

Dans son 3e fascicule, le bulletin archéologique d'Arménie publie, par les soins de M. Ašxarhbeg Kʿalantʿar, deux inscriptions vaniques, en caractères cunéiformes, de Rusa Ier, fils de Sardur. L'auteur en fournit le déchiffrement et une interprétation.

A. Meillet.

Gustave Schlumberger, membre de l'Institut. *Byzance et Croisades.* Pages médiévales. Avec 24 planches hors texte. Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, in-4°, 367 pages. Prix : 60 francs.

Ce nouvel ouvrage du maître des études byzantines en France se présente admirablement bien : typographie élégante et impeccable, illustrations d'une très belle venue; le tout constituant un livre de belle érudition et de forme coquette, dont on orne volontiers sa bibliothèque, voire un guéridon de salon. Et je sais plus d'une dame qui, n'entendant pas grand'chose aux affaires d'érudition, se procura le livre en raison même de sa beauté tout extérieure.

Les mémoires qui s'offrent au lecteur ne sont pas inédits. C'est une réédition, une présentation sous une forme accessible et nouvelle de divers articles que le maître publia au cours de sa longue carrière scientifique; c'est, en une certaine façon, une manière d'*épopée* qui n'est pas strictement *byzantine*, car on y rencontre tel article, le *voyage dans les Abruzzes* par exemple, qui figurerait aussi bien ailleurs que dans un volume exclusivement consacré à Byzance. Mais le sous-titre donne une marge assez large pour intégrer de droit dans ce recueil tout mémoire qui se rapporte de près ou de loin, à l'épopée gigantesque que furent les Croisades, et que l'on offre en raccourci en quelques pages médiévales.

Et dans ces pages qui évoquent tant de souvenirs historiques, chaque peuple du Proche-Orient, chaque nation de l'Europe orientale a sa place marquée par le rôle qu'il joua, grand ou petit, dans cette ruée de l'Occident vers l'Orient, et dans le reflux qui s'ensuivit fatalement. C'est dire qu'il y est souvent question des Arméniens et qu'il est tout indiqué de signaler dans cette *Revue* la nouvelle publication du président d'honneur de la *Société des études arméniennes.*

On ne relira pas sans un vif intérêt ce récit de révolution de palais à Byzance, en 1042, où, avec son talent si sûr de lui-même, M. Schlumberger fait revivre à nos yeux ces mœurs si spéciales de la cour et du peuple, et où la cruauté la plus raffinée jouait un rôle prépondérant et indiscuté dans ces intrigues de palais.

S'il est piquant d'aller retrouver le tombeau d'une impératrice byzantine en Espagne, à Valence, on me permettra de rappeler ici que l'Espagne n'est pas si éloignée de l'Arménie qu'on serait

porté à le croire au premier abord. N'est-ce pas à Tarragone que le roi d'Arméno-Cilicie, Ochine, envoya les reliques de sainte Thècle ? N'est-ce pas, d'après la légende, à Saint-Jacques de Compostelle qu'est conservé le corps de Jacques le Majeur, alors que son « chef » serait conservé au Couvent arménien Saint-Jacques, à Jérusalem ?

Tout, dans ce beau livre, n'est pas inédit. Mais si l'auteur a réédité un certain nombre d'anciens mémoires, il a pris soin de les agrémenter de détails historiques, de les enrichir de vues nouvelles et de considérations qui en font un livre vraiment nouveau, digne de ses aînés, et qui ajoutent un fleuron — et non des moindres — à cette couronne scientifique que constitue l'ensemble des œuvres magistrales sorties de la plume de M. Gustave Schlumberger.

F. Macler.

René Dussaud, membre de l'Institut. *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale.* Avec 16 cartes. Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, in-8°, LII + 632 pages. Prix : 200 francs. [Forme le tome IV de la *Bibliothèque archéologique et historique*, Service des antiquités et des beaux-arts du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban.]

Il faut savoir tout le flottement et toute l'imprécision qui règnent dans les délimitations des anciens empires de l'Asie antérieure pour se faire au vrai une idée de l'effort qu'a dû tenter M. Dussaud à l'effet de proposer une *topographie* systématique de la Syrie au cours des âges. Il y fallait une force de travail, une persévérance, une patience, qui ne sont pas au-dessus des forces humaines, puisque M. Dussaud les possède à un haut degré, mais qui néanmoins ne sont pas monnaie courante dans le monde des orientalistes et des historiens.

Résultat de plusieurs voyages en Syrie, de séjours prolongés dans ce pays, et de nombreuses recherches livresques, cette nouvelle publication de M. Dussaud présente l'état actuel de la connaissance de la toponymie syrienne, tel qu'on peut espérer l'établir aujourd'hui. C'est, dans une certaine mesure, un « essai », mais un essai si poussé qu'il défraiera pour de longues années les chercheurs en quête de renseignements précis sur la topographie de

la Syrie. L'auteur a du reste employé une méthode rigoureusement scientifique : là où le nom et l'emplacement d'un site ou d'une ville sont connus de longue date, on s'est montré sobre dans la description et l'identification de ces localités. Là, au contraire, où le relevé des noms de lieux est encore incomplet ou mal établi, on s'est étendu davantage dans les recherches et les investigations propres à faciliter l'identification. Enfin, dans les cas — heureusement assez rares — où tout renseignement faisait défaut pour proposer l'identification d'une localité, on a, de bonne grâce, avoué son ignorance, laissant en suspens la solution jusqu'à ce que des documents ultérieurs facilitassent un jour l'identification souhaitée.

Tels sont, semble-t-il, les principes méthodologiques qui ont présidé à l'élaboration et à la réalisation de cet ouvrage capital : capital, par la somme de travail que représente une pareille publication; capital, par l'importance des résultats acquis et clairement exposés; capital enfin, par les horizons nouveaux qu'il ouvre sur toute recherche ultérieure.

Pays aux limites imprécises, la Syrie n'offre pas dans son développement historique l'unité ethnographique et linguistique que l'on retrouve ailleurs. Contrée fréquemment foulée par les armées des conquérants, ouverte au sud comme à l'est et au nord à toutes les invasions, la Syrie ne présente pas cette unité ethnique que l'on se plaît à retrouver en Egypte, en Babylonie ou en Chaldée. Nation ouverte à toutes les nationalités qui y venaient ou trafiquer ou séjourner; religions multiples qui s'accommodaient au mieux de tous les polythéismes de l'antiquité, fussent-ils babylonien, hittite ou égyptien; civilisations qui se montraient hospitalières à toutes les civilisations qui leur venaient du dehors; tout dans le passé historique du monde syrien révèle une contrée où l'on doit s'attendre à rencontrer des vestiges de tous les peuples connus et même inconnus de l'antiquité, où les noms des dieux, des hommes et des lieux ont constamment changé, et où, en dernière analyse, l'historien, doublé d'un archéologue, doit avoir le sens de la recherche particulièrement affiné pour présenter un tableau historique, géographique et toponymique aussi exact que possible d'une contrée aussi tourmentée.

De pareilles difficultés n'ont pas rebuté M. Dussaud, et cette publication prouve que l'auteur n'a pas été déçu dans son espoir, caressé vingt ans durant, de donner un jour un essai sur la topographie historique de son pays de prédilection, la Syrie.

Après avoir, dans la Préface, proposé un aperçu sur la cartographie déjà si abondante de la Syrie, l'auteur essaie, dans l'introduction, de fixer les limites de cette contrée, Puis il traite successivement, et avec sa maîtrise accoutumée, des nombreuses provinces qui, au cours des siècles, ont constitué le territoire syrien.

C'est d'abord la Phénicie méridionale, avec une étude très poussée sur Tyr, Sidon, Beyrouth, Batroun et leurs environs.

Puis, le savant auteur conduit son lecteur à Tripoli et en Émésène, où l'on apprend à connaître Tripoli et ses environs, la vallée de l'Éleuthère, la région de Mariamme et de Raphanée, pour arriver à la description circonstanciée de l'Émésène.

La région de la Phénicie septentrionale devient à son tour l'objet d'une description détaillée, où chaque nom de lieu est discuté et identifié. Les pages consacrées au territoire du Vieux de la Montagne sont particulièrement intéressantes.

Ensuite, le lecteur est conduit à Apamée et à Ḥama. C'est la topographie de la région, c'est aussi une page d'histoire des plus importantes consacrée au rôle de Kafarṭab et de Maʿarrat en-Noʿman à l'époque des Croisades, qui retiennent plus particulièrement son attention.

Et l'on arrive ainsi à l'antique capitale de Zénobie et à la Damascène, pour étudier le système des routes à travers le désert, pour faire connaissance avec les vieux postes militaires, pour prendre contact avec l'Antiliban et pour revivre avec nos chers Bédouins de la Ghouṭa et du Merdj.

Mais voici qu'en descendant vers le sud-est, nous sommes encore davantage en pays de connaissance puisque, à travers l'espace comme à travers le temps, notre savant guide nous fait visiter le Haouran, l'Hermon, la Beqaʿa. C'est toute la Batanée, la vieille Auranitide, le Ledja et le Safa, le mont Hermon, enfin la Beqaʿa, qui défilent devant notre mémoire, et que l'érudition de l'auteur profile devant nos esprits d'une façon particulièrement vivante.

Le volume se termine par l'étude de la Haute-Syrie; ce sont ces antiques foyers de civilisation, ces vieux centres de religions aux aspects multiples, qui cette fois sont évoqués : Laodicée et l'Oronte, Antioche, Séleucie, les « Portes syriennes », le bassin du Khabour, toutes localités chargées de plusieurs siècles d'histoire, où tour à tour passèrent les conquérants de l'Asie, où naquirent, vécurent et moururent des civilisations toutes plus raffinées les unes que les autres, où les religions les plus diverses vécurent côte à côte,

ou s'entre-détruisirent, jusqu'au triomphe de quelques-unes, qui survécurent à tant de naufrages, et se partagent de nos jours encore les populations qui descendent en ligne droite de celles que conquirent jadis les pharaons d'Égypte, les rois hittites, les Nebucadnétsar, les Cyrus, les Alexandre, les Godefroy de Bouillon et les Saladin.

Cette publication de M. Dussaud est plus qu'un manuel de topographie sèche où l'on ne s'attendrait à trouver que des séries de noms de lieux et de personnes. C'est une magistrale page d'histoire, d'une histoire plusieurs fois séculaire, pivotant autour de cette mer intérieure que l'on dénomme la Méditerranée et qui présente le long processus de ces civilisations et de ces religions abolies, dont les religions et les civilisations de nos jours ne sont que le magnifique épanouissement.

F. Macler.

La domination arabe en Arménie. Extrait de l'*Histoire universelle* de Vardan, traduit de l'arménien et annoté. Étude de critique textuelle et littéraire, par J. Muyldermans. Louvain, Paris, librairie Paul Geuthner 1927, in-8°, 176 pages et 2 planches hors texte. Prix : 50 francs.

Cette publication, qui a valu à son auteur le titre d'*Élève diplômé de la section des Sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études*, est plus et mieux qu'une simple thèse; c'est une véritable page d'histoire, qui vient à son heure et qui comble heureusement une lacune jusqu'à présent fort regrettable.

Car nombreux, relativement, sont ceux qui se proposèrent d'écrire l'histoire de l'Arménie à diverses époques, notamment sous la domination arabe. Mais leur travail était forcément de seconde main, puisqu'ils ne possédaient ni l'arabe ni l'arménien.

Je ne dirai pas que M. Muyldermans a appris l'arménien pour écrire ce livre d'histoire; mais précisément parce qu'il savait l'arménien — et qu'il le sait bien — il a pu entreprendre cette œuvre scientifique.

Ce n'est du reste pas la première publication due à la plume de ce savant qui, dans son pays, va renouveler la tradition de Félix Nève; mais j'estime que c'est sa principale, sa plus importante, donnée jusqu'à ce jour, et je la tiens pour le prélude d'une carrière scientifique qui, s'annonçant sous d'aussi heureux auspices, sera aussi longue que féconde.

Le nom de l'historien arménien Vardan n'est pas inconnu dans le domaine de l'érudition. Mais cet écrivain du XIIIe siècle était surtout connu par son récit de la première invasion des Mongols. On avait surtout relevé, jusqu'à présent, ce qui, dans son *Histoire universelle*, concerne l'histoire des Mongols et l'histoire des Croisades. Aussi Dulaurier l'avait-il abondamment utilisé pour écrire ses *Mongols d'après les historiens arméniens* et pour le faire figurer dans son volume des Documents arméniens des Croisades. Dulaurier tenait Vardan pour un des écrivains les plus savants et pour un des meilleurs théologiens de la littérature arménienne, et il prenait soin, également, de relever l'habileté diplomatique de Vardan lors des tractations dont il fut chargé auprès du Khan Houlagou.

Mais on n'avait pas suffisamment pris garde que l'œuvre historique de Vardan pouvait être avantageusement consultée pour dresser au vrai un tableau de la domination arabe en Arménie.

M. Muyldermans s'en est avisé et il s'est excellemment tiré de la tâche qu'il s'était proposée. Il étudie un fragment de la chronique de Vardan qui a pour objet la conquête et la domination des Arabes en Arménie, cette période encore assez peu connue de l'histoire d'Arménie.

En bon critique, M. Muyldermans examine d'abord la valeur du texte des deux éditions qui ont été données de cette chronique, celle de Moscou et celle de Venise, « pour remonter aux manuscrits qui forment la base de l'édition de San Lazzaro ». Dans une seconde partie, on reproduit le texte arménien de l'extrait relatif aux Arabes, d'après l'édition de Venise collationnée sur les deux principaux manuscrits, et l'on accompagne ce texte réédité d'une traduction en français et d'un commentaire historique et philologique. Le tout présente un travail de bon aloi, plein d'érudition sagace et de bonne méthode scientifique.

Il convient surtout d'insister sur le soin qu'a apporté l'auteur à étudier et à critiquer les manuscrits qui avaient été utilisés pour l'établissement du texte imprimé. Des quelque vingt manuscrits que l'on connaît, on reconnaîtra de bonne grâce que le groupe de Venise est le plus important et présente le plus d'intérêt. Et parmi ces manuscrits de Venise, deux se révèlent comme particulièrement importants. L'un de ces deux manuscrits, A, date de l'année 1300 J.-C. et renferme le texte intégral de l'œuvre de Vardan, mais ce manuscrit n'est pas très bien conservé. Au contraire, dans B, l'histoire est incomplète, mais le texte serait d'une

qualité supérieure; ce serait une copie de l'original « ou au moins d'un manuscrit très ancien qui daterait de 1265, quand Vardan arrêta une première fois la rédaction de sa chronique à l'année 1236 ».

Cette étude de M. Muyldermans marque une date dans les études arméniennes. Par la méthode employée, par l'établissement critique du texte, par les résultats obtenus et par les horizons que ce travail ouvre sur le domaine arabe et musulman, l'auteur s'est délibérément rangé au nombre des bons ouvriers de la science arménologique en général, et de l'histoire en particulier.

F. Macler.

Les Kathakalis du Malabar, par A. Meerwarth, 1926, in-8°, paginé 193-284, illustrations. Prix : 35 francs. [Extrait du *Journal asiatique*, octobre-décembre 1926. Traduit de l'anglais en français par A. Guérinot.]

Le Malabar est cette longue bande de terre qui s'étend entre la mer d'Oman et les Ghâtes occidentales. Dès le moyen âge, ce pays fut fréquenté par tous les peuples de l'Orient, et les Arméniens comme les Nestoriens venaient y trafiquer. Plus tard, ce coin de terre fut un des premiers de l'Inde où débarquèrent les Européens et Vasco de Gama y aborda en 1498. C'est dire que ce pays fut de tout temps en contact avec des peuples nombreux et des civilisations diverses.

Et malgré cela, c'est aussi dans ce pays que l'on retrouve encore les plus vieilles traces des plus antiques civilisations. Si l'on s'est beaucoup occupé, en matière de théâtre indien, du drame sanscrit, on n'a pas encore porté l'investigation qui était souhaitable sur le théâtre populaire.

Il y avait là une lacune que s'est chargé de combler M. Meerwarth. Il donne une description détaillée de ce genre dramatique populaire que l'on dénomme « drame-mystère », et que l'on joue encore de nos jours en l'honneur du dieu Vichnou dans les temples du Malabar consacrés à ce dieu. Pour illustrer son étude, il donne le texte d'un Kathakali, avec traduction intégrale. Les images, qui sont d'une belle venue, ornementent agréablement le texte et font connaître une nouvelle catégorie d'acteurs qui n'incarnent

pas précisément la beauté. Il valait la peine de présenter par l'image ces divers personnages du drame, leurs costumes et leurs attitudes, pour permettre au lecteur de se faire une idée de ce genre spécial de théâtre qui, vieux de plusieurs siècles, est certainement nouveau pour les Européens.

F. Macler.

PUBLICATIONS

RELATIVES AUX ÉTUDES ARMÉNIENNES.

Minas TCHÉRAZ. — Nouvelles orientales précédées d'une étude de Artachès Ohanessian. Paris, 1927, in-8° carré, 215 pages et portrait (en arménien)..... 20 fr.

Minas TCHÉRAZ. — Questions nationales. Réponse à M. Archac Alboyadjian. Paris, 1927, in-8° carré, 42 pages (en arménien)..... 5 fr.

Général G. KORGANOFF. — La participation des Arméniens à la guerre mondiale sur le front du Caucase (1914-1918). Avec 19 schémas. Paris, 1927, in-8°, 211 pages..... 20 fr.

Astour NAVARIAN. — Le soleil d'automne. Poèmes. Lettre-préface de M. Auguste Dorchain. Paris, 1927, in-12, 57 pages..... 4 fr.

Jean MINASSIAN. — Une sultane française. Mlle Aimée du Buc de Rivery fut-elle la mère de Mahmoud II? Paris, 1928, in-16, 59 pages.... 5 fr.

M. S. DAVID-BEG. — Dictionnaire de poche arménien-français. Paris, 1927, in-12, 432 pages..... 15 fr.

Kévork ASLAN. — Études historiques sur le peuple arménien. Nouvelle édition illustrée par les soins de Frédéric Macler. Avec 16 planches hors texte. Paris, 1928, in-8° carré, 339 pages..... 60 fr.

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,

13, rue Jacob, Paris.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

Pages.

A. Meillet. — Les noms du type *t'ĕun* 1

F. Macler. — La reliure de la bible arménienne d'Oskan, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris 7

F. Macler.. — Feuillets égarés... et retrouvés 19

MÉLANGES.

Dr V. H. Torkomian. — A propos de l'histoire de la plante «kousso». 33

F. M. — Une école franco-arménienne à Paris 39

V. P. — A propos de l'art arménien 43

CHRONIQUE.

La population ethnique de la population actuelle de Transcaucasie... 47

Duguet (médecin principal). — La situation des réfugiés au Liban et en Syrie 49

Mme Mitard. — Enquête sur la situation morale et matérielle des Arméniens dans l'Ardèche 63

Ed. Ch. — La Suisse et l'Arménie 67

Comptes rendus 69

A. Dirr. Einführung in das Studium der kaukasischen Sprachen (A. Meillet), — Bulletin de l'Institut des sciences et des arts de la République S. S. d'Arménie, n° 2 (A. Meillet). — Origine de la Société d'archéologie de l'Arménie (A. Meillet). — Gustave Schlumberger Byzance et croisades (F. Macler). — René Dussaud. Topographie historique de la Syrie antique et médiévale (F. Macler). — J. Muyldermans. La domination arabe en Arménie, extrait de l'histoire universelle de Vardan (F. Macler) — A. Meerwarth. Les Kathakalis du Malabar (F. Macler).

Prix de l'abonnement : 60 francs par an.

Prix du numéro : 30 francs.

Adresses :

Du Secrétaire général :

M. A. Meillet, 24, rue de Verneuil, Paris (VIIe);

De l'Administrateur-archiviste :

M. F. Macler, 1 *bis*, boulevard de Montmorency, Paris (XVIe);

Du Trésorier :

M. Mathew khan Nersessian, 62, rue de Maubeuge, Paris (IXe).